

LE DEVOIR

VOL. LXXXVIII - N° 19

MONTREAL, LE VENDREDI 31 JANVIER 1997

88¢ + TPS + TVQ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Fumisterie en conserve

Il y a d'abord ces vieux qui ont la peur vissée dans les jambes depuis une semaine. Puis, il y a cette chenillette qui est restée au même endroit pendant des heures. Ensuite, il y a eu le gâchis de temps. Le temps perdu. Il y a eu enfin pléthore de fractures. Le déneigement à Montréal fut et reste bancal. Tout croche.

A l'Hôpital Notre-Dame, ils ont calculé qu'entre lundi et jeudi, les employés aptes à ressouder les os et autres membres avaient traité 60 cas de fractures. 60! Seulement mardi, pas moins de 22 personnes se sont présentées avec le pied ballant ou le bras en bandoulière.

Lorsqu'on en aura terminé, avec cette semaine infernale, lorsqu'on aura ajouté les fractures de l'Hôpital Côte-St-Luc et celles de Maisonneuve, de l'Hôpital du Sacré-Cœur et celui du Général de Montréal, lorsqu'on aura ajouté toutes les fractures de tous les hôpitaux on réalisera que l'inventaire de tibias et de coudes brisés a atteint un sommet.

Evidemment, tout cela c'est à cause de la couche de glace qui recouvre on sait quoi. Mais c'est aussi, voire surtout, parce qu'on a décidé de couper, couper, couper dans les budgets sans se soucier, semble-t-il, des conséquences sur la santé des gens. Et notamment des vieux.

On s'en souviendra, la Ville de Montréal avait décidé que lors de l'année budgétaire 1997, année qui parce qu'elle correspond avec l'année du calendrier vient donc tout juste de s'amorcer, il ne serait plus question de payer du temps supplémentaire aux employés.

Conséquemment, on a remodelé le quart de travail. Avant, un quart était composé de 12 heures. Les huit premières heures étaient payées au taux régulier, les quatre autres en temps supplémentaire. On modifia le tout pour fixer le quart à huit heures. A cela faut apporter une précision: il y a trois ans de cela on décida de ne plus effectuer l'enlèvement de la neige les fins de semaine.

Résultat, ici et là, en fait un peu partout, on est tombé. Pour être exact, on s'est cassé la gueule. Dans la foulée, ces décisions administratives ont provoqué l'angoisse. Surtout chez les vieux. Psychiatre, le docteur Jacques Talbot a noté que lorsque l'état des trottoirs est dans l'état que l'on sait, les vieux sont très inquiets. Ils se retranchent. Ils ont peur.

Ils ont d'autant plus la frousse, nos vieux, qu'ils savent très bien, de souligner le docteur Talbot, qu'une fracture à la hanche peut être mortelle. Les chiffres, les statistiques, qu'enseignent-ils à cet égard? Que dans 50 % des cas, la mort survient dans les trois mois qui suivent. Pour les vieux, le trottoir, le trottoir glacé, c'est le lieu de toutes les cruautés. C'était la facette dramatique du sujet. Passons à la facette désespérante du sujet.

Comment se fait-il qu'une chenillette soit restée au même endroit pendant des heures et des heures le moteur en marche? Comment se fait-il que l'on a observé l'immobilité de cette quincaillerie sur roues métalliques alors que tout un chacun savait qu'il y avait urgence depuis plusieurs jours? C'est quoi ça? Un gag de caméra invisible ou, plus vraisemblablement, de la fumisterie en conserve.

Quoi d'autre? Ceci: la rue Girouard, dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce est une rue plus importante, dans la hiérarchie des communications urbaines, que les autres rues. Pourquoi donc? Elle est une rue qui sert de dévidoir d'urgence pour l'autoroute Décarie et de voie rapide pour les ambulances et pompiers. Et alors? Hier matin, elle était encore bourrée de neige.

Restons dans le quartier. Rue Marlowe, sur le trottoir qui longe l'Hôpital Reine-Elizabeth, on avait constitué des collines de neige. Et qu'a-t-on planté tout le long? Des panneaux signalant qu'il était interdit de stationner, non pas pour effectuer l'enlèvement de la neige, mais bien pour un tournage de film. Un tournage de film. Pfff!

Changeons de quartier. Rue Garnier, les préposés ont déposé des panneaux promettant que la neige serait ôtée entre 7h et 15h. A 15h, rien n'avait été fait. Alors, ils ont planté des panneaux annonçant que cela se ferait entre 15h et 24h. Puis? Hier matin, rien n'avait été fait.

Pendant ce temps, ce temps au cours duquel on interdit aux résidents de stationner leurs bagnoles, ces résidents sont allés stationner dans les rues des autres résidents tout aussi confondus par la planification des horaires.

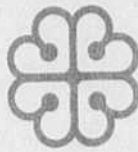
Le déneigement à Montréal, c'est l'affaire de l'entreprise privée dans 29 territoires et des services municipaux dans 24 territoires. C'est donc surtout l'affaire du privé. L'épandage des abrasifs sur les trottoirs est la responsabilité exclusive de la municipalité. Quoi d'autre? C'est un budget global de 48 millions \$, soit une baisse marquée de 10 % sur le budget de l'an dernier. Et c'est aussi les quarts de travail.

C'est ces quarts de travail qu'on a remodelés cinq jours après le début d'une histoire pathétique. C'est ce qu'on appelle prendre son temps. Et le maire que pensez-vous? Qu'il faut s'habituer à la neige. Qu'il faut être positif. Même qu'il nous invite à nous amuser à la Fête des neiges.

C'est ça. Amusons-nous!

LES ACTUALITÉS

Santé: Alliance Québec monte au créneau, page A 2



ÉDITORIAL

Une réforme pour Montréal, page A 8

PLAISIRS

Chacun chouchoute son chat, page B 1



Washington accorde une bonne note au Québec pour le respect des droits

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Dans un rapport sur les droits de l'homme rendu public hier à Washington, le Département d'Etat américain accorde une bonne note au Québec dans le dossier des minorités ethniques. Ce document, qui arrive à point nommé pour le gouvernement du Parti québécois qui doit faire face aux inquiétudes de la minorité anglopho-

ne, est une synthèse annuelle de la situation sociopolitique du Canada comme le Département d'Etat en produit sur tous les pays du monde à l'intention des membres du Congrès américain à Washington. Empruntant un langage plutôt neutre, le rapport se montre tout de même positif envers le gouvernement péquiste.

«La défaite serrée du référendum sur la souveraineté du Québec en 1995, peut-on y lire, n'a pas apporté de réponse aux préoccupations des Québécois francophones sur leur statut de minorité au Canada, tout en aiguillant davantage les préoccupations des Québécois anglophones sur leur statut de minorité au Québec. Depuis le référendum, des efforts évidents ont été faits par la direction du Parti québécois pour réduire les tensions et attirer l'attention sur l'économie. Le chef du PQ a maintes fois répété que la communauté de langue anglaise avait un rôle à jouer dans un Québec indépendant et il a fait plu-

sieurs gestes d'ouverture vers la communauté d'affaires anglophone.»

A sa sortie de l'assermentation de la nouvelle lieutenant-gouverneur, Lise Thibault, le premier ministre Lucien Bouchard était évidemment ravi des propos positifs à l'égard du Québec contenus dans ce rapport du Département d'Etat. Faisant le lien avec les inquiétudes soulevées récem-

VOIR PAGE A 10: DROITS

Bonne entente



JACQUES BOISSINOT PRESSE CANADIENNE

LISE THIBAUT est devenue hier la première femme à occuper le poste de lieutenant-gouverneur du Québec. Au cours d'une cérémonie dont la chaleur tranchait par rapport à celle, glaciale, qui avait accueilli Jean-Louis Roux quatre mois plus tôt, Mme Thibault a prononcé le serment d'usage qui en fait le 27^e représentant du souverain au Québec. Tout le monde politique de la capitale était présent au Salon rouge de l'Assemblée nationale lorsque Mme Thibault, 57 ans, une citoyenne de Saint-Hippolyte dans les Basses-Laurentides, a prêté serment devant le juge en chef de la Cour d'appel, Pierre A. Michaud, en présence du premier ministre Lucien Bouchard souriant. Aucun discours n'a été prononcé mais M. Bouchard a brièvement vanté devant la presse les «qualités personnelles et la dignité» du nouveau lieutenant-gouverneur avant la cérémonie. Mme Thibault remplace Jean-Louis Roux, qui a été assermenté le 12 septembre dernier et qui a dû démissionner deux mois plus tard dans la controverse politique, après qu'on eut révélé qu'il avait arboré des symboles nazis pendant la dernière guerre mondiale. Au moment de l'assermentation, M. Roux a attribué au premier ministre Lucien Bouchard et aux souverainistes les déboires qui ont suivi sa nomination.

Ottawa est prêt à dédommager Réjean Hinse

Mais Québec doit d'abord s'engager à en faire autant

SYLVAIN BLANCHARD
LE DEVOIR

Le ministre de la Justice du Canada, Allan Rock, dédommagera Réjean Hinse pour les préjudices qu'il a subis après avoir été injustement condamné à 15 ans de prison pour un vol qu'il n'a jamais commis. Mais il le fera uniquement, dit son attachée de presse, Jennifer Lang, si le ministre québécois de la Justice, Paul Bégin, s'engage à l'indemniser.

M. Bégin, qui devait faire connaître sa position dans ce dossier aujourd'hui, a décidé hier de reporter sa conférence de presse à une date ultérieure, «possiblement à la semaine prochaine».

Au cours d'un entretien au *Devoir*, l'attachée de presse du ministre Allan Rock et Yvan Roy, avocat général principal au ministère fédéral de la Justice et responsable des

VOIR PAGE A 10: HINSE

Le cas des 150 camionneurs

Métro-Richelieu perd une bataille

...mais pourrait bien continuer la guerre

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Métro-Richelieu a perdu la bataille auprès des plus hautes instances mais ne semble pas vouloir lâcher prise pour autant. La Cour suprême a refusé d'entendre l'appel déposé par le géant alimentaire, ce qui redonne espoir aux quelque 150 camionneurs auparavant à son emploi, sacrifiés à la sous-traitance en février 1993. La facture risque d'être salée pour Métro, qui laisse cependant entendre qu'elle pourrait relancer la bataille juridique en empruntant une autre avenue.

Dans un communiqué laconique, Métro-Richelieu s'est

VOIR PAGE A 10: MÉTRO

Le consommateur à bout de souffle

Champions canadiens de la faillite, les Québécois ont cessé de s'enrichir

Déjà, après 11 mois en 1996, le Canada avait dépassé la marque peu enviable établie en 1995, une année record au chapitre des faillites commerciales et personnelles. Même si ce phénomène ne fait que confirmer une tendance des 30 dernières années, il s'est accéléré depuis l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi souhaitable

mais plus permissive. Les récentes données n'ont donc surpris personne. Le hic, c'est que le Québec occupe une place disproportionnée dans les statistiques. Après neuf mois en 1996, il comptait pour 31 % des faillites personnelles comptabilisées sur l'ensemble du territoire canadien, et 41 % des faillites commerciales.

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Tous les ingrédients sont réunis pour faire du Québec une société distincte en matière de faillites. Chômage aussi élevé que persistant, taux d'endettement des ménages à des niveaux historiques, ponctions inlassables de l'Etat... Le Québec s'embarque dans l'appauvrissement. Et ce n'est pas fini. Le premier ministre, Lucien Bouchard, est le premier à nous promettre, à répétition, que 1997 sera encore plus difficile.

«C'est simple, depuis le début des années 1990, les trois quarts de l'augmentation du PIB québécois s'en vont vers [les coffres de] l'Etat», a résumé Gilles Soucy, économiste en chef du Mouvement

Desjardins. «C'est un phénomène de pauvreté, et non d'insolvabilité, a renchérit Solange Tremblay, du cabinet de syndic portant son nom. Les gens qui viennent nous voir, nombreux, sont en détresse, psychologique et financière. Je ne vois pas beaucoup de cas de fraude, ni de cas reliés à la permissivité de la nouvelle loi, intro-

duite en 1992. Ces derniers cas sont marginaux.»

Marginaux, aussi, ces cas de faillites de jeunes diplômés incapables de rembourser leurs prêts d'études. Selon une compilation de l'hebdomadaire *Les Affaires*, les étudiants en faillite ont coûté 100 millions aux deux paliers de gouvernements en 1995, soit trois fois plus qu'au début des années 1990. Les étudiants sont deux fois plus nombreux à déclarer faillite qu'il y a cinq ans. Les frais de scolarité augmentent et les bourses diminuent, remplacées par des prêts. En 1991-1992, quelque 5700 étudiants canadiens s'en sont remis à la solution

VOIR PAGE A 10: FAILLITE

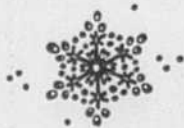
MÉTÉO

Montréal
Faible neige intermittente
Max: -5 Min: -16

Québec
Neige en fin de journée
Max: -10 Min: -23
Détails, page B 3

INDEX

Agenda B 7 Idées A 9
Annonces A 6 Le monde A 5
Avis publics .. B 6 Les sports B 6
Bourse A 6 Montréal A 3
Culture B 9 Mots croisés .. A 6
Économie A 6 Politique A 4
Editorial A 8 Télévision B 8



• LES ACTUALITÉS •

La Croix-Rouge veut être entendue en Cour suprême

Elle poursuit sa bataille visant à empêcher le juge Krever de nommer des responsables du scandale du sang

DENNIS BUECKERT
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — La Croix-Rouge s'adresse à la Cour suprême du Canada pour tenter de faire casser le jugement rendu par la Cour d'appel fédérale, qui permet d'identifier des personnes pouvant être liées au scandale du sang contaminé.

Il y a deux semaines, la Cour d'appel a rejeté la requête de la Croix-Rouge et de trois compagnies pharmaceutiques

qui voulaient faire annuler un jugement rendu en juin 1996 par un tribunal fédéral. Ce jugement permet au juge Horace Krever, qui préside la commission d'enquête sur le sang contaminé, de blâmer certaines personnes pour les événements survenus au cours des années 80, alors qu'environ 1200 Canadiens furent infectés par le virus du sida et que 12 000 personnes contractèrent l'hépatite C en recevant du sang contaminé.

Vers la fin de l'année 1995, le juge

Krever avait émis 45 avis identifiant 95 individus, sociétés et gouvernements susceptibles d'être blâmés dans le rapport final qui doit être remis le 30 avril. Plusieurs craignent de faire l'objet de poursuites criminelles et civiles si le juge Krever les nomme dans son rapport.

La Croix-Rouge a déclaré hier qu'elle s'adresse à la Cour suprême pour protéger ses employés de la commission d'enquête Krever.

«Nous estimons particulièrement im-

portant de faire tout en notre pouvoir pour protéger à la fois notre organisme et nos fidèles employés de ce que nous croyons être un abus de procédés et de mandat», a déclaré Douglas Lindores, secrétaire général de la Croix-Rouge, au cours d'une conférence de presse.

La Cour suprême n'accepte pas automatiquement de se prononcer sur des jugements rendus précédemment et doit d'abord décider si cette cause requiert son attention.

Le directeur général de la Société

canadienne de l'hémophilie, Durhane Wong-Rieger, a accusé la Croix-Rouge de faire obstruction à la justice. Le juge Horace Krever ne pourra produire son rapport le 30 avril tel que prévu si la Croix-Rouge obtient l'autorisation d'appeler devant la Cour suprême, dit-il.

«Ils [les responsables de la Croix-Rouge] ne sont pas prêts à assumer leurs responsabilités et à entendre la vérité», a déclaré Janet Connors, qui a contracté le VIH de son mari hémophile au cours des années 80.

Mme Connors, qui est gravement malade, croit qu'elle ne sera plus vivante lorsque le rapport Krever sera rendu public. L'enquête sur le sang contaminé a commencé en novembre 1993 et a pris fin le mois dernier. Elle tente de découvrir pour quelle raison tant de personnes, particulièrement des hémophiles, ont contracté le virus du sida en recevant du sang contaminé avant que la Croix-Rouge n'entreprenne des vérifications en novembre 1985, huit mois après les États-Unis.

Enquête de Statistique Canada

C'est encore au Québec que la radio est la plus écoutée

JULES RICHER
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Les Québécois sont les plus grands consommateurs de radio au Canada. En moyenne, les adultes de la province écoutent 22 heures de radio par semaine, le plus haut taux au pays, rapportait hier Statistique Canada.

Depuis que l'agence fédérale effectue son enquête sur la radio en 1986, le Québec s'est toujours classé bon premier. Les données d'hier datent de l'automne 1995. Elles ont été recueillies au moyen d'un grand sondage effectué auprès de 81 000 personnes.

Au deuxième rang arrive ex aequo l'Ontario, l'Alberta et l'Île-du-Prince-Édouard avec une moyenne de 21,8 heures par semaine. La Colombie-Britannique ferme la marche avec 18,6 heures.

Statistique Canada a également demandé aux répondants quelle sorte de station de radio ils préféreraient. Le Québec se distingue alors à trois chapitres.

C'est l'endroit au pays où l'on s'intéresse le moins aux stations de musique country, avec seulement 2,6 % du temps d'écoute alors que la proportion atteint un maximum de 40,2 % en Saskatchewan et de 42,7 % à l'Île-du-Prince-Édouard. À titre de comparaison, les Ontariens consacrent 12 % de leur écoute à ces stations.

Ensuite, l'agence fédérale révèle que Radio-Canada est la moins populaire au Québec, avec 7,8 % de l'écou-

Ce sont les Québécois qui s'intéressent le moins, et de loin, aux stations de musique country

te. À l'autre bout de l'échelle, on retrouve la Saskatchewan (15,6 %) et l'Île-du-Prince-Édouard (18,5 %). L'Ontario, avec 8,2 % de l'écoute, ressemble au Québec à cet égard.

Finalement, les Québécois semblent être de grands amateurs de musique de danse. Ils dépassent radicalement tous les autres Canadiens dans ce domaine: 12,5 % de leur temps d'écoute est consacré à ce type de musique. En Ontario, la proportion atteint 2,3 %. Partout ailleurs, elle est nulle, ce qui s'explique sans doute par l'absence de stations spécialisées dans ce genre de musique.

Statistique Canada a poussé son enquête plus loin en divisant les données québécoises selon la langue des auditeurs. Les anglophones du Québec se hissent alors au premier rang canadien, avec un temps d'écoute de 23,9 heures par semaine. L'écoute des fran-

cophones atteint 21,9 heures, ce qui les place quand même un deuxième rang national.

Par ailleurs, l'agence fédérale note que, depuis les cinq dernières années au Canada, la radio a généralement conservé sa popularité auprès des auditeurs. La moyenne canadienne d'écoute en 1995 était de 21 heures, comparativement à 30 minutes de moins cinq ans plus tôt.

La radio AM n'a toutefois pas suivi la même tendance. Il y a cinq ans les stations AM et FM affichaient une popularité égale. En 1995, la balance a penché nettement du côté du FM avec 62 % du temps d'écoute.

Langue et services de santé

Une coalition d'anglophones prône la prépondérance des droits des patients

JEAN DION
LE DEVOIR

Le droit des personnes malades de recevoir des soins dans leur langue, fût-elle celle de la minorité, a préséance sur tous les autres, y compris celui des employés francophones de travailler dans la leur.

Voilà du moins ce qu'estime une coalition d'organismes, en majorité issus de la communauté anglo-québécoise, qui entend mener une bataille de tous les instants afin de forcer le gouvernement de Lucien Bouchard à revenir sur sa récente décision de soumettre les plans d'accès aux services de santé à l'approbation de l'Office de la langue française (OLF).

«Le droit de recevoir des services, le droit des patients — les deux Chartes le garantissent —, est un principe qui l'emporte sur tout autre dans cette société. C'est un choix que nous avons fait», a déclaré hier Michael Hamelin, président d'Alliance Québec, instigatrice de la coalition. «L'important, c'est le patient, pas l'institution ni les employés.»

Lors d'une conférence de presse, M. Hamelin a ajouté qu'il était à son avis «complètement ridicule» d'arguer qu'un maintien des services actuellement offerts en langue anglaise dans les hôpitaux et CLSC du Québec équivaldrait à obliger les employés à parler anglais ou à favoriser le «bilinguisme institutionnel». «Le droit de travailler en français est respecté conformément aux lois en vigueur», a-t-il précisé.

Les anglophones sont furieux depuis que le gouvernement a décidé de réviser les plans d'accès élaborés au cours des dernières années par chacune des régions régionales de la santé en les soumettant, conformément à une résolution adoptée le week-end dernier par le conseil national du Parti québécois, à l'étude de l'OLF. Québec assure que la révision est rendue nécessaire par son virage ambulatoire et qu'il n'est pas question de toucher aux droits acquis de la communauté anglophone, mais celle-ci craint que le processus n'amène une diminution des services disponibles dans sa langue, notamment dans les régions où elle est faiblement représentée.

La situation actuelle n'est pas parfaite, dit la coalition, mais elle est acceptable, ce que n'est pas une inter-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La bataille est enclenchée pour le maintien de l'accès aux services de santé en anglais. Hier, le président d'Alliance Québec Michael Hamelin a réitéré, au nom d'une coalition, son refus de voir l'Office de la langue française se mêler du dossier. Il était notamment accompagné de Trent Mell, vice-président d'AQ, et d'Alice Keaney Beaudoin, une résidente anglophone de l'est de Montréal.

vention de l'OLF, qui n'a «aucune expertise» pour se pencher sur la question. D'autant plus que les services garantis aux anglophones le sont en vertu d'une exemption à la Charte de la langue française, ce qui rend «contradictoire», selon M. Hamelin, la promesse d'une protection des droits minoritaires et le fait que l'OLF se mêle du dossier.

Le président du Comité pour l'Anglophone Social Action de la Gaspésie, Lynden Bechervaise, a pour sa part souligné qu'un gouvernement mené par René Lévesque — jadis son voisin à New Carlisle — n'aurait ja-

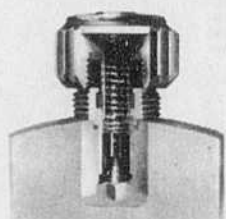
mais toléré qu'une question aussi fondamentale que les droits de la minorité puisse être soumise à l'arbitraire d'un organisme tel l'OLF. Même si celui-ci, comme l'a rappelé cette semaine le ministre de la Santé Jean Rochon, n'aura qu'un rôle consultatif.

«M. Lévesque n'aurait pas été assez étroit d'esprit pour confier la tâche importante de soigner les malades et d'aider les gens en détresse à une gang de fonctionnaires qui travaillent avec des galons à mesurer et appliquent des règles détaillées sur la grandeur des lettres dans l'affichage», a dit M. Bechervaise.

La coalition estime également que le premier ministre Bouchard ne respecte pas la promesse implicite qu'il avait faite aux anglophones, en mars dernier au théâtre Centaur, en déclarant que «lorsque vous arrivez à l'hôpital et vous souffrez, vous avez besoin d'un contrôle sanguin, pas d'un contrôle linguistique».

Les représentants anglophones attendent toujours que M. Bouchard réponde à leur demande d'une rencontre afin de tirer les choses au clair. Quoi qu'il advienne, une assemblée publique de protestation aura lieu lundi soir prochain au Centaur.

Cela fonctionne dans un sous-marin; cela fonctionne tout aussi bien dans une Rolex.



Toutes les montres Rolex Oyster sont complètement étanches, car elles possèdent un remontoir Twinlock à double protection ou Triplock qui se visse contre le boîtier, à la manière d'un sas de sous-marin.

ROLEX



OYSTER PERPETUAL SUBMARINER

Nous sommes fiers d'être votre bijoutier agréé Rolex.

Bijouterie
Gambard

Vente et service technique

630-A Cathcart Montréal Centre-Ville 866-3876

loto-québec résultats	
6/49	Tirage du 97-01-29
1 8 19 27 32 39	
Numéro complémentaire: 33	
GAGNANTS	LOTS
6/6	1 2 034 243,50 \$
5/6+	7 87 181,80 \$
5/6	329 1 483,90 \$
4/6	16 435 56,90 \$
3/6	291 724 10,00 \$
Ventes totales: 15 523 838 \$	
Prochain gros lot (approx.): 2 400 000 \$	
Extra Tirage du 97-01-29	
NUMÉROS	LOTS
586954	100 000 \$
86954	1 000 \$
6954	250 \$
954	50 \$
54	10 \$
4	2 \$
TVA, le réseau des tirages	
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.	

La SVP déboutée

La Cour du Québec rejette la demande de révision d'une décision de la Commission d'accès à l'information

LOUIS-GILLES FRANCÉUR
LE DEVOIR

La Cour du Québec a refusé d'entendre hier l'appel logé par le président de la SVP, Daniel Green, pour faire réviser une décision de la commission d'accès à l'information, qui lui refusait un rapport d'enquête sur le nettoyage des lagunes de Mercier, rapport que la même commission avait accordé à un autre demandeur en 1993.

Le juge Antonio de Michele ne s'est pas prononcé sur le bien-fondé de la requête de Daniel Green.

Il s'est plutôt rendu aux arguments du procureur du ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) et de celui de Laidlaw, soudés par une surprenante solidarité contre l'écologiste montréalais qui avait présenté sa requête hors délais, ont-ils fait valoir en chœur. Daniel Green a plaidé avoir reçu le verdict de la commission le 19 décembre au milieu de ses examens en biologie.

L'écologiste, qui se défendait lui-même, a alors appris que le délai d'appel de trente jours incluait les fins de semaine et les fêtes légales... Le juge, après délibéré, a statué que l'appel était irrecevable.

Par la suite, Daniel Green a déclaré au Devoir qu'il de-

mandera au ministre de l'Environnement et de la Faune lui-même, David Cliche, de prendre une «décision politique en faveur du droit du public à l'information» en renonçant au secret professionnel invoqué par ses fonctionnaires pour ne pas divulguer les dernières trouvailles de la police verte dans le dossier de Mercier.

La première partie de l'enquête de la police verte sur le nettoyage des lagunes de Mercier a été rendue publique par une décision de la commission d'accès à l'information, ce qui a donné lieu à une deuxième décision favorable en 1993.

Contestée par le MEF, cette deuxième décision n'a pu être confirmée ou infirmée par la Cour du Québec, les requérants n'ayant pas l'argent pour se payer un avocat.

C'est donc Daniel Green qui devait faire le test à partir d'une autre requête ayant cheminé parallèlement: il a essuyé un refus, le président de la commission, Paul-André Comeau, ayant statué en sens exactement contraire de sa propre commission dans le même dossier et sur la foi des mêmes arguments.

C'est cette dernière décision qu'attaquait l'écologiste montréalais, qui ne pourra, lui non plus, lui faire subir un véritable test juridique.

Cahier spécial

8 février 1997

Enseignement supérieur

Tombée publicitaire: le vendredi 31 janvier 1997

LE DEVOIR

LE DEVOIR

MONTREAL

La crise à l'hôtel de ville

Le député Boulerice tente de calmer le jeu

Il a lancé hier un appel au calme

La crise politique continue de secouer l'hôtel de ville de Montréal, et ce, malgré le souhait du député André Boulerice que la métropole retrouve un peu de calme, et en dépit du fait que le maire tente de redonner une allure normale à son administration.

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Le député péquiste André Boulerice a lancé hier un appel au calme à l'hôtel de ville de Montréal. Selon le député, qui représente les Montréalais de Sainte-Marie/Saint-Jacques, la prolongation de la crise politique risque de nuire à la métropole.

De passage à l'hôtel de ville où l'on inaugurerait le mois de l'histoire des Noirs, M. Boulerice s'est défendu de vouloir s'ingérer dans la politique municipale montréalaise. Il souhaite toutefois que le véritable travail reprenne, que les problèmes de la métropole redeviennent la préoccupation première de la communauté montréalaise.

«Je pense qu'il ne faudrait pas aller à l'hystérie collective avec cette histoire-là. J'ose espérer que les choses se règlent rapidement pour que l'on passe à autre chose. [...] Le contexte a pu être pénible pour ceux qui l'ont vécu, il a peut-être amusé la galerie dont j'ai fait partie parce qu'il y avait un imbroglio incroyable», a commenté M. Boulerice.

Ce dernier ne voit d'ailleurs pas d'urgence à apporter des modifications à la Charte de Montréal pour permettre au maire de nommer et de destituer à sa guise les membres de son équipe. «On ne va pas légiférer en fonction d'une crise qui vient d'arriver. Bien légiférer signifie prévoir les crises. Alors s'il faut revoir la Charte de la Ville de Montréal, ce à quoi le législateur ne peut se soustraire, on ne va pas faire ça dans la précipitation», a dit M. Boulerice.

Le maire Pierre Bourque, qui a subi un revers juridique en début de semaine par les conseillers Pierre Goyer et Sammy Forcillo, qui, forts d'un jugement de la Cour supérieure, ont repris leurs fonctions au sein du comité exécutif, voit la situation d'un autre œil. «Je vais en parler demain avec M. [le ministre des Affaires municipales] Trudel. Je pense que c'est urgent de donner à Montréal les outils que les autres [villes] ont. Il faut avoir des outils de gestion moderne», a soutenu M. Bourque.

Le ministre d'État à la métropole, Serge Ménard, a avancé l'idée non pas d'un amendement à la Charte, mais plutôt d'une refonte complète de la Charte, question de la moderniser.

Des décisions valides

Entre-temps, les avocats de la Ville confirment qu'en vertu du principe de la validité *de facto*, principe s'appuyant sur la nécessité de préserver la paix et l'ordre, l'ensemble des décisions prises par le comité exécutif depuis le remaniement d'octobre dernier sont valides. Le jugement avait suscité une interrogation à ce sujet puisque Martin Lemay avait été promu à la place de Vittorio Capparelli.

Ce dernier a d'ailleurs été convoqué dans le bureau du maire lundi prochain pour savoir s'il devra ou pourra réintégrer son poste au sein du comité exécutif. M. Capparelli n'a pas l'intention de l'exiger par la voie des tribunaux.

Quant aux déchirements au cœur du parti Vision Montréal (dont la démission confirmée de Daniel Caisse pour la semaine prochaine), le maire Bourque ne semble s'en faire outre mesure. «C'est pas moi qui la met la chicane. C'est un abcès qui devait crever. Ça va se tasser. Je suis très serein. Le reste, c'est de la politiquerie et je ne suis pas intéressé à vivre là-dedans», a dit un M. Bourque visiblement détendu.

Signe que ce dernier tente de redonner une allure normale à son administration, il a annoncé hier qu'il prépare un voyage en Haïti pour aider, entre autres, l'administration de Port-au-Prince à mettre en place ses services municipaux.

«Il ne
faudrait pas
aller jusqu'à
l'hystérie
collective»

Mousseau fait mouche



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

LE MUSÉE d'art contemporain de Montréal inaugurerait officiellement hier une rétrospective très attendue consacrée à l'œuvre multidisciplinaire de Jean-Paul Mousseau. Des centaines de personnes ont assisté à l'événement. L'exposition rassemble plus de 200 œuvres et de nombreux documents de l'artiste décédé en 1991. Sur la photo, on aperçoit Francine Grimaldi, célèbre «vadrilleuse» des arts et du spectacle, qui fut la dernière compagne de Mousseau, «son homme», et Marcel Brisebois, directeur du Musée.

De nombreux examens radiologiques pourraient être évités

Un guide d'utilisation vient d'être publié à l'intention des médecins

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

Parce que trop d'examens de radiologie sont inutilement prescrits, l'Association des radiologistes et le Collège des médecins viennent de publier un guide prônant une meilleure utilisation de ces examens, qui coûtent 300 millions par année au Québec.

Ces examens sont, par exemple, les rayons-X conventionnels et les échographies. Il se fait 6,5 millions d'examens radiologiques à des fins diagnostiques par an au Québec, dont cinq millions d'examens par rayons-X.

Si une radiologie conventionnelle coûte seulement 25 \$, il en est autre-

ment d'un test d'imagerie par résonance magnétique ou d'une angiographie, qui coûtent chacun 500 \$.

Depuis 10 ans, le nombre d'échographies a crû de 20 % et le nombre de tests d'imagerie par résonance magnétique de 30 %.

Or plusieurs de ces examens sont inutiles ou peu pertinents, estime le Dr Guy Breton, président de l'Association des radiologistes du Québec. Il cite un exemple courant dans sa profession: une radiographie des sinus prescrite pour un patient qui a mal à la tête.

«Trop souvent nous voyons des examens qui auraient dû être demandés et qui ne le sont pas, et d'autres qui le sont et qui ne devraient pas l'être», expliquait le Dr Breton, en conférence de

presse à Montréal hier. La radiologie est une science qui a beaucoup évolué ces dernières années et les médecins généralistes ne sont pas toujours au courant des derniers développements.

Le guide, en format de poche, aidera donc les praticiens à savoir selon quelles indications cliniques tel examen est utile ou non. Par exemple, une échographie des voies urinaires peut être indiquée chez un enfant,

mais moins chez un adulte.

Le Dr Breton assure que ce n'est pas l'approche économique qui a incité les médecins à publier ce guide. «C'est ce que la bonne pratique devrait être. L'objectif est de faire mieux avec la même chose».

De son côté, le Dr Gilles Dubuc, aussi de l'Association des radiologistes, évoque les listes d'attente pour certains examens radiologiques. «On voit ça tous les jours: des patients qui

attendent deux ou trois mois pour un examen, alors que d'autres ont un examen qui a une pertinence douteuse».

Grâce à ce guide, le président du Collège des médecins, le Dr Roch Bernier, s'attend à une diminution de certains examens moins pertinents, mais à une augmentation d'autres examens plus pertinents.

Un guide semblable, publié en Angleterre, a entraîné une diminution moyenne de 5 % du nombre total des examens de radiologie diagnostique.

Ce guide est une première au Canada, indique le Collège des médecins, fier de souligner qu'il a fait l'objet de consensus entre plusieurs spécialités médicales.

Le livret sera distribué aux 17 000 médecins, internes et étudiants en médecine. Il sera mis à jour périodiquement et fera l'objet d'une révision complète en 1998.

EN BREF

Pédophile condamné

(PC) — Jean-Marc Grondin, 46 ans, a été reconnu coupable hier d'agressions sexuelles commises en février 1996 sur deux garçons âgés de deux et trois ans. M. Grondin, qui avait des antécédents judiciaires de même nature, était alors à l'emploi de la garderie Les Petits Grouilleux, du quartier Saint-Henri, à Montréal, où on lui avait confié comme fonction de changer les couches. Pour éviter une réduction de 100 \$ de ses prestations mensuelles d'aide sociale, Grondin a été obligé d'accepter un emploi. On lui a fait choisir entre une garderie et un hôpital. Il a opté pour une garderie. En attendant sa sentence, Jean-Marc Grondin demeurera incarcéré.

Exerciceurs inutiles

(PC) — Pour perdre un peu de ventre et avoir des abdominaux durs comme le roc, il est préférable de s'inscrire à un bon cours de conditionnement physique plutôt que d'investir dans les fameux exercices abdominaux, dont les infompublicités nous vantent les mérites. Un test effectué par le magazine *Protégez-Vous* montre que les performances de ces appareils, faits généralement de tuyaux métalliques comportant un appui-tête coussiné, sont en effet bien minces. Deux jurys, l'un formé de consommateurs de forme physique variable et l'autre d'experts supervisés par des spécialistes de la condition physique de l'Université de Montréal, ont testé plusieurs modèles d'exerciceur, dont le prix varie de 30 \$ à 180 \$. On a évalué la facilité à exécuter les exercices, la capacité des appareils à bien faire travailler le groupe de muscles visés, la stabilité de la structure, le confort et la protection qu'il offre pour le cou et le dos. Les résultats de ce test sont publiés dans la dernière édition du magazine.

Les éditions de l'école nouvelle

NOUVEAUTÉ

DÉCOUVRONS NOTRE PLANÈTE

1^{re} secondaire
Fiches d'activités
184 pages, 13,95 \$

Il me fait plaisir de te présenter ton cahier de fiches d'activités pour ton cours de géographie générale.

Les différentes activités proposées te permettront d'acquérir et d'assimiler des connaissances nouvelles sur les milieux physiques et humains de la Terre, de comprendre les différentes interactions entre ces milieux, de découvrir ta planète.

Tu pourras utiliser un manuel de géographie générale comme **DÉCOUVRONS NOTRE PLANÈTE**, un atlas ou encore les documents (photos, cartes, textes, etc.) que te fournira ton enseignant ou ton enseignante pour réaliser les différentes activités.

Les éditions de l'école nouvelle
166, rue Sainte-Catherine Est
Montréal (Québec)
H2X 1K9
Téléphone: (514) 875-8972
Télécopieur: (514) 875-1590
Adresse internet: www.vigie.qc.ca/LIDEDEC

Montréal comme vous ne l'avez jamais vu!

Francesco Bellomo ~ Normand Cazalais

«Un Montréal vu du ciel qui se présente fort bien comme carte de visite et comme cadeau.»

Dominique Paupardin, La Presse

MONTREAL VU DU CIEL

286 pages 49,95\$

STROMBOLI

DISTRIBUTION FIDES

Mettez-vous en plein la vue!

TOUS LES FILMS DU MONDE
GUIDE VIDEO 1997

Le seul guide en français de tous les films disponibles au Québec en format vidéo. Ce répertoire, complet, informatif et critique est indispensable pour l'amateur comme le collectionneur en quête d'univers nouveaux.

TOUS LES FILMS DU MONDE
Guide vidéo 1997

626 pages 14,95\$

LA BOÎTE NOIRE. FIDES. MEDIAFILM

LE DEVOIR

POLITIQUE

Le rapport Mireault sur le Code du travail

Un coup de main aux syndicats

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Le Code du travail devrait être resserré pour enrayer certains subterfuges utilisés par les employeurs pour se débarrasser du syndicat au sein de leur entreprise.

C'est du moins ce que recommande le comité Mireault, qui a remis hier son rapport au ministre provincial du Travail, Matthias Rioux. Le groupe de travail Mireault avait été mis sur pied en 1995 par le ministre Rioux afin d'étudier les controversés articles 45 et 46 du Code du travail. Ces articles précisent ce qui advient de l'accréditation syndicale et des droits syndicaux lors la vente ou de la cession d'une entreprise.

L'interprétation que l'on a fait de ces articles est à l'origine des importants et fort médiatisés conflits de travail qui ont eu lieu au Manoir Richelieu, en 1987, et plus récemment à l'Hôtel Méridien de Montréal.

D'entrée de jeu, le groupe de travail Mireault reconnaît dans son rapport la pertinence des articles 45 et 46 du Code du travail, qui «inscrivent dans un ensemble plus vaste» celui de l'accréditation syndicale, constituant «la pierre d'assise de tout notre régime de rapports collectifs du travail».

Le groupe de travail était formé de Réal Mireault (arbitre de griefs et de différends), Jean Bernier (professeur au Département des relations industrielles de l'Université Laval) et Luc Bessette (d.g., Bureau de la statistique du Qué-

bec). Les trois experts précisent que les articles 45 et 46 du Code «n'ont jamais été conçus comme un instrument de régulation économique». Ces articles ont d'abord et avant tout une portée sociale, disent-ils. Ils existent afin de «protéger le groupement syndical et la convention collective contre d'éventuelles manœuvres visant leur disparition».

Mais ces articles «n'ont pas pour autant comme objectif d'accroître le niveau de syndicalisation», avertissent les auteurs du rapport.

Recommandations

Le comité Mireault recommande entre autres:

■ de retirer de l'article 45 l'exception qui y est prévue pour la vente en justice. Les activités des entreprises en faillite se poursuivaient parfois en éliminant le syndicat dûment accrédité par le subterfuge d'une vente en justice;

■ d'autoriser le Commissaire du travail à émettre une déclaration «d'employeur unique» lorsqu'il est évident qu'une entreprise nouvellement créée est parallèle à l'entreprise où existe déjà un syndicat, qu'elle est sous les ordres plus ou moins directs du même propriétaire et qu'elle draine une partie des activités de l'entreprise originale. L'application de cette recommandation aurait empêché le conflit de travail à l'Hôtel Méridien de Montréal, croit le comité;

■ par contre, le comité Mireault admet qu'on ne peut empêcher la sous-traitance. L'article 45 ne doit donc pas s'appliquer dans le cas d'un contrat de sous-

traitance qui implique uniquement des fonctions de travail, sans transfert d'équipements et d'immobilisations. Par exemple, confier l'entretien de la pelouse d'un cégep à un sous-traitant n'implique pas que les employés de l'entreprise sous-traitante deviennent des syndiqués du cégep;

■ la loi devra être modifiée aussi pour que la protection syndicale soit maintenue lorsque l'entreprise passe de la compétence fédérale à une compétence provinciale ou vice-versa. Des entreprises de transport interprovincial se débarrassaient de leur syndicat grâce à ce subterfuge.

Le groupe de travail Mireault précise cependant que ces recommandations ne règlent pas tous les problèmes découlant des interprétations contradictoires que l'on fait des articles 45 et 46. Une réforme globale du Code du travail ou la création de lois du travail additionnelles serait nécessaire, laissent entendre les auteurs.

Le comité Mireault a entendu au cours de l'été 21 groupes et organismes, dont l'Union des municipalités du Québec (UMQ). L'UMQ avait demandé récemment des assouplissements aux articles 45 et 46 du Code dans le but de conclure des ententes de partenariat avec le privé.

Les principales centrales syndicales étaient rapidement montées aux barricades, n'hésitant pas à brandir les pancartes devant la résidence du président de l'UMQ et maire de Laval, Gilles Vaillancourt, un ardent pourfendeur de

l'article 45. De leur côté, les associations patronales — le Conseil du patronat en tête — ont plaidé que la rigidité du Code du travail nuisait à la sous-traitance, qui touche 2000 entreprises au Québec et qui implique des contrats estimés à trois milliards de dollars.

Devant les membres du comité Mireault, les syndicats ont insisté sur la nécessité de renforcer l'article 45 afin de protéger les accréditations syndicales lors d'un transfert d'entreprise ou d'un recours à la sous-traitance.

Hier, le président de la FTQ, Clément Godbout, a accueilli le rapport avec satisfaction. «Première lecture, ça semble aller passablement dans la foulée de ce que nous avions proposé [au comité] Mireault», a-t-il dit.

L'Union des municipalités du Québec, quant à elle, a préféré étudier le rapport plus en détail avant de se prononcer.

Le ministre Rioux s'est également montré prudent, refusant de prendre clairement position. Tout au plus, il a reconnu le caractère «fondamental» des articles 45 et 46 du Code du travail.

M. Rioux a indiqué hier que le contenu du document était «suffisamment sérieux» pour nourrir une réflexion. «Est-ce que ça pourrait se traduire par une législation dès maintenant? Je ne sais pas», a-t-il déclaré.

M. Rioux a enfin convié les parties concernées «à la réflexion» avant de décider des amendements à apporter au Code du travail, le cas échéant.

Avec PC

Affaire somalienne

Murray se défend d'avoir voulu empêcher une enquête de police

HUGUETTE YOUNG
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le vice-amiral Larry Murray a précisé qu'il n'était jamais intervenu pour contrecarrer une enquête de la police militaire au sujet de l'incident du 4 mars 1993, survenu en Somalie.

Au cours de sa troisième journée de témoignage devant la commission d'enquête sur la Somalie, l'officier a expliqué qu'il avait demandé des explications supplémentaires comme complément d'information après avoir lu le rapport de la police militaire concernant deux Somaliens qui avaient été atteints dans le dos par les coups de feu de militaires canadiens.

Perplexe, l'avocat de la commission, Simon Noël, lui a demandé s'il était approprié qu'un officier supérieur lise des rapports d'enquête alors qu'il savait qu'il serait probablement interrogé à son tour par la police militaire.

Le vice-amiral a répondu que le directeur général de la sécurité au sein des Forces armées relevait de lui et que cela créait parfois une situation intenable. «Lorsqu'un événement controversé survient, le sous-chef d'état-major de la Défense est dans la chaîne de commandement. Cela crée une situation gênante. Ce serait beaucoup mieux si les policiers militaires ne relevaient pas de cette chaîne de commandement», a-t-il dit.

Le chef d'état-major de la Défense par intérim estime que le ministre de la Défense, Doug Young, a bien fait de charger l'ex-juge en chef de la Cour suprême du Canada, Brian Dickson, de revoir tout le système de la justice militaire. Mis au fait que deux Somaliens avaient été atteints dans le dos alors qu'ils tentaient de s'enfuir, le vice-amiral Murray avait décidé d'ordonner une

enquête administrative plutôt que de dépêcher une équipe d'enquêteurs sur les lieux.

Le vice-amiral Murray a réitéré qu'il n'avait pas immédiatement ordonné une enquête policière à la suite de l'incident du 4 mars parce qu'il n'avait aucune preuve qu'un acte criminel avait été commis. Il croyait plutôt à une mauvaise interprétation des règles d'engagement, a-t-il répété hier. Le 14 avril, une enquête policière fut instituée.

Selon le rapport de la police militaire, ce «délai inexplicable de cinq semaines» a grandement perturbé l'enquête et ouvrait la porte à l'influence du haut commandement.

Dans une lettre qu'il fit parvenir au chef d'état-major de l'époque, John Anderson, le vice-amiral Murray écrit qu'il a passé en revue le rapport d'enquête des policiers militaires le 27 août 1993. Surpris de constater que les policiers militaires s'interrogeaient sur ce délai inexplicable de cinq semaines, il indique «qu'il y a une explication raisonnable. Malheureusement, personne ne m'a demandé».

Pour minimiser «la désinformation» sur la place publique, il recommande alors une «enquête indépendante» pour éclaircir les raisons qui l'avaient poussé à recommander une enquête administrative plutôt que policière. Cette enquête indépendante ne fut jamais menée. Très à l'aise, le vice-amiral a témoigné hier qu'il n'y avait pas de mal à vouloir s'informer. «Personne n'était en train d'essayer de contrecarrer une enquête policière car celle-ci avait déjà été complétée», a-t-il dit.

À l'époque de la crise somalienne, au printemps de 1993, le vice-amiral occupait le poste de sous-chef d'état-major de la Défense, le numéro trois de la hiérarchie militaire.

Deux ex-conseillers de Kim Campbell veulent rétablir la vérité

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Deux anciens conseillers politiques de Kim Campbell disent que c'est le souci de la vérité, et non la politique partisane, qui les amène à vouloir témoigner à l'enquête sur la Somalie.

Marianne Campbell et John Dixon veulent réfuter les allégations selon lesquelles ils auraient été mis au courant des tortures et de la mort d'un jeune Somalien cinq jours avant d'en informer leur patronne Kim Campbell, qui était alors ministre de la Défense.

Dans une lettre qui a été rendue publique cette semaine lors de l'enquête, le capitaine de la marine Fred Blair écrit qu'il a informé les deux conseillers de la mort du Somalien le 26 mars 1993.

Ceux-ci nient catégoriquement cette déclaration, affirmant que jusqu'au 31 mars, on leur a seulement dit que cette mort était «embarrassante».

M. Dixon dit que la commission se montre injuste en rendant publics des

documents qui peuvent porter préjudice sans offrir à ceux qui sont en cause la chance de se défendre.

Kim Campbell, qui est maintenant consul général du Canada à Los Angeles, a également fait part de son désir de témoigner.

«Lorsque tout a commencé il y a deux ans, j'ai signé une entente selon laquelle je ne devais pas divulguer mes propres documents ou en discuter jusqu'à ce qu'ils soient rendus publics au moment de l'enquête», a-t-elle déclaré lors d'une entrevue diffusée hier à l'émission Newsworld de CBC.

«D'une certaine façon, j'ai été muselée pendant deux ans, et maintenant on me dit que je n'aurai pas de tribune où m'exprimer. C'est très frustrant [...] Mon intégrité est mise en doute.»

Un porte-parole de la commission d'enquête dit qu'il n'est pas prévu que Kim Campbell, Marianne Campbell et John Dixon soient appelés à témoigner. D'autres témoins se partageront le temps de la commission jusqu'au 31 mars, date limite imposée par le ministre de la Défense Doug Young.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS



L'INDUSTRIELLE ALLIANCE
COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

AVOCAT

Notre entreprise, chef de file dans le secteur de l'assurance de personnes au Québec, ayant son siège social à Sillery (Québec), possède un actif de 6 milliards de dollars et emploie plus de 1000 personnes localisées principalement au Québec, en Ontario et dans les Maritimes. Elle compte également un réseau de filiales, notamment à Toronto et à Vancouver.

Nous sommes à la recherche d'un avocat ou d'une avocate pour conseiller la compagnie sur tous les aspects légaux de ses activités et, au besoin, la représenter devant les tribunaux.

Les personnes considérées pour ce poste devront être membres du Barreau du Québec depuis deux ans et posséder une expérience dans le domaine de l'assurance de personnes et de l'immobilier.

La maîtrise de l'anglais parlé et écrit est essentielle ainsi que la capacité de travailler dans un environnement informatisé.

Ce poste est situé au siège social de la compagnie et relève de l'assistant vice-président, Service juridique.

Nous souscrivons au principe d'accès à l'égalité en emploi. La rémunération sera déterminée en fonction des qualifications de la personne engagée et cette dernière bénéficiera également d'une gamme complète d'avantages sociaux.

Les personnes intéressées sont priées de transmettre leur curriculum vitae, par écrit ou par télécopieur, avant le 14 février 1997 à :

L'Industrielle-Alliance Compagnie d'Assurance sur la Vie
Le Service des ressources humaines
C.P. 1907, succursale Terminus
Québec (Québec)
G1K 7M3

Télécopieur : (418) 684-5303

Édition

Professionnel(le) en marketing

Les Presses de l'Université du Québec sont rattachées au vaste réseau de l'Université du Québec. Considérée comme la plus jeune presse universitaire québécoise, cette maison d'édition est à la recherche de nouvelles ressources professionnelles capables de relever les défis occasionnés par la compétition et l'internationalisation des marchés.

DESCRIPTION DE FONCTION

Planifier et coordonner les activités de promotion et de marketing; développer de nouvelles approches commerciales; sélectionner les médias et les moyens les plus appropriés pour promouvoir les produits; cibler et rejoindre les clientèles potentielles.

QUALITÉS RECHERCHÉES

Innovation et créativité; dynamisme et entregent; sens de l'organisation et esprit d'entreprise sont les principales qualités recherchées. Une bonne connaissance du logiciel de base de données Access et d'un autre de traitement de texte constituerait un atout; une excellente capacité rédactionnelle et une connaissance fonctionnelle de l'anglais. Une bonne connaissance du milieu du livre et une expérience pertinente de plus de trois ans. Baccalauréat en marketing ou dans une discipline connexe; toute autre combinaison d'études et d'expérience pourrait être prise en considération.

LIEU DE TRAVAIL ET TRAITEMENT

Québec. Échelle salariale: entre 25 000 \$ et 44 000 \$.

Faites parvenir votre curriculum vitae à l'adresse suivante avant le 14 février 1997, 17 h :



Presses de l'Université du Québec
2875, boul. Laurier,
Sainte-Foy (Québec) G1V 2M3

À l'attention du Comité de sélection

INGÉNIEUR - CONCEPTION DE PRODUITS

Manchester Plastics, chef de file dans la conception et la fabrication de pièces de plastique moulées par injection pour véhicules motorisés, est à la recherche active d'un spécialiste expérimenté en ingénierie de produits.

À ce titre, vous serez impliqué dans toutes les étapes de la conception de pièces de plastique moulées par injection pour châssis métalliques et autres paramètres de surface, en utilisant les logiciels CATIA, Unigraphics ou SRVC-IDEAS.

Le candidat idéal jouera un rôle-clé au sein d'une équipe d'ingénieurs de projets, d'ingénieurs des procédés de fabrication et de responsables du service après-vente de nos bureaux de Toronto et de Detroit. Nous offrons un salaire et une gamme d'avantages sociaux concurrentiels, y compris des cours de perfectionnement, une allocation pour l'achat de livres et un régime de retraite.

Si vous désirez poursuivre votre carrière au sein d'une société dynamique en pleine expansion, nous vous invitons à nous faire parvenir votre curriculum vitae en toute confidentialité, avant le 28 février 1997, en prenant soin de préciser vos attentes salariales.

Cindy Fletcher
Manchester Plastics
165 Milner Avenue
Scarborough, Ontario M1S 4G7
Fax # (416) 298-9050

CARRIÈRES
&
PROFESSIONS
LE DEVOIR

Pour réservation
publicitaire,
composez
985-3316
ou
1-800-363-0305

télécopieur
985-3390

Entente touristique avec la France

PRESSE CANADIENNE

Paris — La France et le Québec viennent de conclure leur première entente de coopération en matière touristique.

L'accord a été signé hier à Paris par la ministre québécoise responsable du Tourisme, Rita Dionne-Marsolais, et son homologue français, Bernard Pons. En vertu de ce texte, les deux gouvernements conviennent d'envisager des campagnes de promotion conjointes et promettent d'encourager la «réalisation en commun de projets d'investissement» dans des domaines comme l'hôtellerie, les salons, la mise en valeur des monuments ou la mise en marché de produits du terroir. Aux yeux de la ministre québécoise, cette entente montre que le tourisme (une affaire de 5 milliards \$ au Québec) constitue désormais un élément majeur de la coopération franco-québécoise, inaugurée il y a 30 ans. «C'est la première fois qu'on reconnaît ainsi que le tourisme est un secteur important de notre coopération», a souligné Mme Dionne-Marsolais.

Le programme de travail arrêté par les deux ministres vise à favoriser des échanges de toutes sortes entre professionnels et experts français et québécois.

• LE DEVOIR •

LE MONDE

PERSPECTIVES

Le problème des avoirs juifs ressurgit en Europe

Agnès Dronnikov
Agence France-Presse

Paris — 50 ans après l'Holocauste, le problème des avoirs juifs spoliés revient à l'ordre du jour partout en Europe et donne lieu à la création hâtive de commissions et groupes de travail.

L'affaire des anciens avoirs juifs spoliés par les nazis et les tenants de la collaboration, que ce soient les comptes en banques en Suisse, en Suède, les biens religieux en Pologne, les objets d'art en France, l'or au Portugal, a éclaté suite aux révélations du sénateur américain Alfonse D'Amato.

Selon lui, la Suisse, d'accord avec les régimes communistes est-européens, se serait servie de l'argent des Juifs d'Europe centrale tués par les nazis pour dédommager les Suisses de leurs biens nationalisés en Europe de l'Est.

Début janvier, Varsovie décidait de restituer aux victimes de l'Holocauste ou à leurs héritiers la somme de 369 000 dollars versée à la Pologne par la Suisse et tirée des comptes en déshérence dans les banques helvétiques. Un projet de loi sur la restitution des biens ayant appartenu avant la Seconde Guerre mondiale aux communes religieuses juives en Pologne était adopté le 21 janvier.

A la mi-janvier, la communauté hébraïque de Trieste recherchait cinq caisses contenant des bijoux et objets précieux volés par les nazis aux juifs de Trieste déportés, dont la trace a été perdue en 1962. Elles avaient été récupérées après la guerre par le gouvernement militaire allié, puis avaient été confiées à une banque de Trieste où leur présence est attestée jusqu'en 1961 pour ensuite disparaître. Ces caisses auraient été expédiées en Autriche.

Le président portugais Jorge Sampaio demandait à son premier ministre de l'informer sur l'or nazi envoyé au Portugal pendant la guerre. Le Portugal a été accusé d'avoir reçu à cette époque, via la Suisse, de l'or pris par les nazis dans des banques centrales européennes, notamment en Belgique et aux Pays-Bas.

Le Centre Wiesenthal à Vienne veut enquêter sur les transferts d'or d'Allemagne ou via la Suisse, au Portugal et en Espagne entre 1936 et 1945 et du Portugal et de l'Espagne de 1945 à 1949 vers l'Amérique latine, l'Extrême-Orient, la Suisse ou d'autres pays.

Le ministère suédois des Affaires étrangères examine ses archives pour retrouver d'éventuels capitaux juifs placés par des étrangers sur 902 comptes en banque suédois avant la guerre et qui atteindraient l'équivalent de 580 000 dollars. Un groupe de travail composé de représentants du ministère des Affaires étrangères, des banques et de la communauté israélienne suédoise a été créé le 14 janvier après la visite à Stockholm du président du Congrès juif mondial (CJM), Israël Singer. Le groupe doit retrouver les noms des titulaires juifs de comptes bancaires, victimes des nazis, afin de verser des dédommagements aux survivants ou à leur famille.

La télévision suédoise a affirmé avoir trouvé, dans les archives de la banque centrale, un document prouvant que Jacob Wallenberg, le directeur de la banque suédoise Enskilda en 1944, avait tenté de convaincre la banque centrale d'acquiescer de l'or nazi.

Le gouvernement suisse a décidé la création d'un fonds humanitaire pour les victimes du nazisme, répondant aux banques qui réclamaient «un geste» de nature à désamorcer la polémique. Les trois grandes banques suisses, des compagnies d'assurances et des entreprises amèneraient les premières sommes de ce fonds qui devrait être supérieur à 80 millions de dollars, selon Rainer Gut, président de Crédit suisse Group. Berne n'apporterait de contribution financière qu'après les résultats cet été d'une enquête sur le recyclage par la Banque nationale suisse (BNS) de l'or pillé par les nazis.

Ainsi, on apprendrait fin janvier à Madrid que la BNS avait payé entre 1941 et 1945 à la Banque d'Espagne 187 millions de francs suisses avec de l'or provenant en partie du pillage des nazis dans les pays occupés par l'Allemagne.

En France, le premier ministre Alain Juppé annonçait samedi dernier, en accord avec le président Jacques Chirac, la constitution d'un groupe de travail pour évaluer l'ampleur des spoliations subies par les juifs durant l'Occupation et dresser un inventaire des biens encore entre les mains des collectivités publiques françaises ou étrangères.

EN BREF

Le pape à Sarajevo

Sarajevo (AFP) — Le pape Jean-Paul II se rendra à Sarajevo le dimanche 13 avril, ont annoncé hier le représentant du Vatican en Bosnie, Mgr Francesco Monterisi et le cardinal Vinko Puljic, évêque de Sarajevo. «*Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II se rendra à Sarajevo le dimanche 13 avril*», a déclaré Mgr Monterisi au cours d'une conférence de presse. «*Réalisant un vif désir*», Jean-Paul II veut, avec ce voyage, «*avant tout encourager la communauté catholique de Bosnie-Herzégovine à poursuivre son témoignage chrétien actif partout dans le pays*», indique le Saint-Siège dans un communiqué. Jean-Paul II entend aussi «*développer la compréhension et la coopération avec les membres de toutes les confessions religieuses*». En outre, en visitant Sarajevo, le pape «*souhaite appuyer les efforts qui sont faits pour construire une paix juste et restaurer une pleine et harmonieuse vie civile dans ce pays, afin que Sarajevo devienne dans le futur un signe de réconciliation pour tous les peuples d'Europe et du monde*», ajoute le communiqué.

Soldats israéliens tués

Beyrouth (AFP) — Le Hezbollah pro-iranien a repris hier ses opérations contre l'armée israélienne dans la zone occupée au Liban sud, en tuant trois militaires et blessant un quatrième dans une attaque à l'explosif. Cette attaque nocturne est la plus meurtrière depuis le début de l'année et fait suite à trois semaines d'accalmie relative. Les quatre militaires ont sauté mercredi vers minuit sur un engin piégé dissimulé sur une route du secteur central de la zone occupée. Un porte-parole militaire israélien à Jérusalem a confirmé la mort de trois militaires, dont un lieutenant. Auparavant, un porte-parole du Hezbollah avait indiqué à l'AFP qu'«*un de ses commandos avait fait exploser une charge au passage d'une patrouille de l'ennemi israélien*» à laisière de la zone occupée. «*Notre commando a fait des victimes parmi les membres de la patrouille. Trois hélicoptères israéliens ont été vus atterrir sur les lieux de l'opération et évacuer des victimes sur des civières*», a-t-il ajouté.

Les rebelles ouvrent de nouveaux fronts
L'armée zairoise sur la défensiveNICHOLAS KOTCH
REUTER

Nairobi — Portant leur effort vers le sud et l'ouest, les rebelles de l'est zairois ont ouvert de nouveaux fronts face à une contre-offensive de l'armée gouvernementale soutenue par des mercenaires étrangers, selon des informations reçues hier du Zaïre et du Rwanda.

Les objectifs des rebelles sont les villes de Kalemie, sur la rive ouest du Lac Tanganyika, et de Lubutu, centre stratégique sur la route de Kisangani, où se trouve la base principale des forces gouvernementales, a-t-on précisé à Reuter.

«*De toute évidence, la stratégie consiste à étirer le front aussi loin que possible*», a dit un diplomate occidental en poste au Rwanda.

A Kinshasa, on a reconnu hier de sources politiques et militaires que l'offensive gouvernementale rencontrait des difficultés et que l'armée adoptait une position défensive sur de nombreux fronts.

Selon un responsable du ministère de la Défense, des rebelles appuyés par des soldats rwandais avancent vers la province minière du Shaba et se trouvent à 70 kilomètres de Kalemie. Des troupes ougandaises soutenant les rebelles ont atteint la ville de Bunia, près de la frontière de

l'Ouganda, que l'armée nationale avait dit avoir partiellement reprise, a-t-il précisé.

«*Nous devons combattre sur plusieurs fronts*», a-t-il dit sous le couvert de l'anonymat. Le responsable a ajouté que les Ougandais avaient franchi la frontière zairoise par milliers et menaçaient à présent la ville de Watsa, à 200 kilomètres à l'intérieur du Zaïre.

Problèmes de logistique

De source militaire, on a déclaré à Reuter que des soldats zairois et des mercenaires étrangers étaient stationnés à Watsa, où ils ont un moment été commandés par le chef mercenaire belge Christian Tavernier.

L'Ouganda et le Rwanda nient l'un et l'autre être engagés dans des combats en territoire zairois.

Après avoir du céder à la fin de l'an dernier une large bande de territoire orientale aux rebelles de Laurent Kabila, le président zairois Mobutu a lancé ce mois-ci une contre-offensive. Le Zaïre a renforcé son arsenal en important hélicoptères de combat, avions de chasse, pièces d'artillerie et munitions, et en engageant quelque 300 mercenaires étrangers.

Mais un responsable a dit à Reuter à Kinshasa que les soldats zairois faisaient encore face à des pénuries de mu-

nitions ainsi qu'à des problèmes logistiques.

Selon un responsable rwandais qui suit la situation de Kigali, les rebelles qui ont pris mercredi le contrôle de Lulimba se dirigent maintenant vers Kalemie, à 130 kilomètres plus au sud. «*Je pense qu'ils cherchent à couper les forces gouvernementales du Lac Tanganyika*», a-t-il dit.

Un responsable du ministère zairois de la Défense a reconnu mercredi que les rebelles avaient atteint Lulimba, qui se trouve à 60 kilomètres de Fizi et à 30 kilomètres au nord de la province du Shaba. A Kigali, un représentant de l'ONU a fait état hier d'informations selon lesquelles Lulimba était tombée aux mains des rebelles.

Des habitants ont dit que le calme régnait hier dans les principales villes occupées par les rebelles — Goma, Bukavu et Uvira.

Sur le front ouest, les rebelles contrôlent bien la ville de Walikale, contrairement aux affirmations de Kinshasa, selon diplomates et responsables humanitaires.

Le responsable rwandais a dit que les insurgés se dirigeaient vers Lubutu, à 200 kilomètres au sud-est de Kisangani où sont stationnés des milliers de soldats zairois. Selon des Hutus rwandais en exil à Nairobi, le gros de l'armée rwandaise, favorable à Mobutu, se trouve à Lobutu avec l'ordre de défendre la ville.

L'ONU appelle à une interdiction des mines
Une conférence s'ouvre à WinnipegJOCELYN COULON
LE DEVOIR

La communauté internationale a relancé cette semaine la lutte pour interdire le plus rapidement possible les mines antipersonnel.

Hier à Genève, le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, ainsi que la Grande-Bretagne et la France ont demandé aux 61 membres de la Conférence sur le désarmement de mettre hors la loi les mines antipersonnel.

L'an dernier, la communauté internationale a échoué à interdire ces armes. Trois ans de négociations, hors de la Conférence sur le désarmement, ne sont parvenus qu'à une limitation autorisant les mines «*intelligentes*», qui sont détectables et s'auto-détruisent après quelques mois.

Dans sa première intervention en Europe depuis qu'il a succédé à M. Boutros Boutros-Ghali au début de l'année, M. Annan a souhaité que la Conférence puisse adopter rapidement un plan complet interdisant la production, le commerce et l'utilisation de ces engins, «*devenus des armes de terreur*».

Les populations civiles, les forces de maintien de la paix de l'ONU et les organisations humanitaires sont «*confrontés à la menace quotidienne que représentent des millions de mines terrestres antipersonnel posées sans discrimination. Ces armes sont devenues des armes de terreur*», a-t-il dit.

Il a salué l'initiative du Canada pour la signature cette année d'un traité d'interdiction par tous les États volontaires.

Les mines terrestres tuent ou mutilent plus de 25 000 personnes par an, en majorité des civils. Quelque 110 millions de mines sont encore dispersées dans le monde. Environ 100 000 mines sont éliminées chaque année. Toutefois, cela n'arrive pas à combattre efficacement la tendance à la



PHOTO AP

Kofi Annan, hier à Genève

pose des mines: de deux à cinq millions de nouvelles mines sont déployées annuellement.

M. Annan a reçu le soutien de la Grande-Bretagne qui, pour faire avancer la négociation sur les mines, a proposé que la Conférence commence par interdire leur exportation comme premier pas vers une élimination totale à terme. Londres a suggéré septembre prochain pour conclure cette première phase.

La semaine dernière, le président Bill Clinton a déclaré qu'une des priorités de son administration en matière de désarmement est «*la négociation aussi rapide que possible d'une interdiction mondiale et totale des mines*». Cela permettra aux enfants «*de marcher sur la terre en sécurité*», a dit le dirigeant américain.

Si les pays occidentaux veulent une action rapide dans ce dossier du désarmement, les grands pays producteurs comme la Russie et la Chine

refusent de s'engager vers une interdiction totale. Certains pays du tiers monde se montrent aussi réticents et ce pour des raisons de sécurité.

Ainsi, hier à Genève, l'ambassadeur égyptien a rappelé que son pays était particulièrement concerné par le fléau des mines dont 23 millions ont été disséminées depuis la Seconde Guerre mondiale. Il a cependant souhaité que les efforts contre la prolifération de cette arme prennent en compte «*les exigences de sécurité et le droit à l'auto-défense, notamment de pays ayant des frontières longues et inhabitées qui facilitent des activités terroristes ou criminelles*».

En octobre dernier, lors d'une conférence internationale à Ottawa, une cinquantaine de pays ont adopté un plan d'action visant à une interdiction complète des mines antipersonnel d'ici l'an 2000. A cette occasion, le gouvernement canadien a suggéré que chaque Etat adopte son plan d'action et mette en place des mécanismes pour limiter, sinon interdire, la production, le stockage, l'exportation et l'utilisation des mines. De plus, le Canada a annoncé qu'il organisait deux conférences pour faire le point sur la campagne anti-mines.

La première conférence s'ouvre aujourd'hui à Winnipeg et porte sur le déminage humanitaire et l'assistance aux victimes des mines. Quelque 120 personnes participent à la conférence, dont des représentants d'organisations non gouvernementales (ONG), d'universités et de compagnies.

La deuxième conférence réunira, en décembre prochain à Ottawa, tous les pays déterminés à signer un accord établissant de nouvelles règles internationales contre les mines. Entre temps, des réunions de préparation se tiendront en Autriche, en Belgique, en Norvège et au Japon.

Avec l'Agence France-Presse

Investiture du nouveau président

La Tchétchénie voit grand
Elle invite des délégations étrangères

AGENCE FRANCE-PRESSE

Moscou — La république indépendante russe de Tchétchénie va inviter des représentants du monde arabe, du Japon et de Corée du Sud à l'investiture de son président Aslan Maskhadov le 10 février, a annoncé hier la direction tchétchène.

La Tchétchénie a déjà eu «*des contacts sérieux*» avec ces pays en vue de leur participation à l'investiture de M. Maskhadov, a indiqué l'organisateur des cérémonies, Rouslan Koutaïev, cité par l'agence Interfax.

Ancien commandant en chef des forces indépendantistes de cette république caucasienne, M. Maskhadov, 45 ans, a été élu lundi président tchétchène avec 64,8 % des voix, selon des résultats encore officieux et portant sur la quasi-totalité des bulletins.

Les Tchétchènes estiment avoir tenu cette élection en tant qu'Etat indépendant, alors que Moscou estime qu'il s'agit d'un scrutin organisé au sein d'une des républiques de la Fédération de Russie.

Le pouvoir indépendantiste tchétchène a également invité aux cérémonies d'investiture le premier ministre russe Viktor Tchernomyrdine, le secrétaire du Conseil de sécurité russe Ivan Rybkine et son prédécesseur Alexandre Lebed, selon M. Koutaïev.

Ont également été invités les représentants de toutes les républiques du Caucase, des régions du sud de la Russie, des pays d'Asie centrale et des républiques baltes.

La date d'investiture de M. Maskhadov coïncidera avec le jour célébrant la fin du Ramadan, dans cette république à majorité musulmane.

M. Maskhadov prêtera serment sur le Coran, et non sur la constitution russe, comme devrait le faire le chef d'une

des 69 entités de la fédération de Russie, indique Interfax. La cérémonie sera suivie de manifestations tchétchènes traditionnelles: danses, sacrifices rituels d'animaux dont la viande sera distribuée aux nécessiteux...

Le porte-parole de Boris Eltsine a de son côté confirmé hier que le Kremlin jugeait légitime le nouveau pouvoir tchétchène issu des urnes. M. Eltsine et d'autres responsables russes ont affirmé notamment être prêts à des négociations avec la nouvelle direction tchétchène.

«*La réaction des autorités centrales de la fédération de Russie vaut en elle-même reconnaissance de la légitimité des élections*», a déclaré le porte-parole Sergueï Iastrjembksi cité par Interfax.

A la question de savoir si M. Eltsine enverrait un message de félicitations à M. Maskhadov, le porte-parole a répondu qu'il fallait d'abord attendre la publication officielle des résultats du scrutin tchétchène.

Les Russes et les indépendantistes tchétchènes ont signé le 31 août dernier à Khassav-Iourt (Daguestan, sud de la Russie) des accords mettant fin à 21 mois de guerre, et fixant un délai de cinq ans pour résoudre la question du statut de la Tchétchénie.

Ces accords avaient été signés par M. Maskhadov et par le général Lebed, alors chargé des négociations côté russe en tant que secrétaire du Conseil de sécurité.

M. Lebed a été limogé de ce poste en octobre dernier par le président Boris Eltsine, dont il est devenu le principal opposant.

«*Bien que la question du statut de la Tchétchénie soit repoussée de cinq ans dans les accords de Khassav-Iourt, il conviendrait d'arriver à une décision le plus vite possible*», a déclaré de son côté M. Maskhadov dans une interview mercredi soir à l'agence ITAR-TASS.

ALBANIE

L'opposition se regroupe

STEVE PAGANI
REUTER

Tirana — Sept partis d'opposition albanais ont annoncé hier la création d'un Forum pour la démocratie censé faire pièce au gouvernement démocrate, gravement déstabilisé par le scandale des «*pyramides financières*».

Cette décision intervient au lendemain d'une vague d'arrestations dans les rangs de l'opposition.

Selon la presse nationale, quelque 700 militants accusés d'incitation à la violence ont été interpellés dans plusieurs villes du pays, notamment dans le sud où des manifestants ont incendié le week-end dernier des bâtiments publics et des bureaux du Parti démocrate.

Le ministère de l'Intérieur a démenti ces informations, précisant dans un communiqué que 247 personnes avaient été entendues par la police dans le cadre des enquêtes sur les affrontements à Tirana, Berat, Fieri, Vlora et Korça, Lushnje et Diber.

Le Parlement a adopté dimanche dernier une loi renforçant les pouvoirs du président Sali Berisha en matière de sécurité intérieure pour une durée non précisée.

Les socialistes dénoncent la mise en place d'un état d'urgence déguisé, affirmant que le pouvoir se livre à des manœuvres d'intimidation. Le Forum pour la démocratie réclame la démission du gouvernement.

La police a empêché pour la deuxième journée consécutive une manifestation antigouvernementale dans un stade de Tirana, organisée à l'appel de petits partis de droite et du syndicaliste Azem Hajdari, l'un des chefs de file de la révolte anti-communiste de 1990.

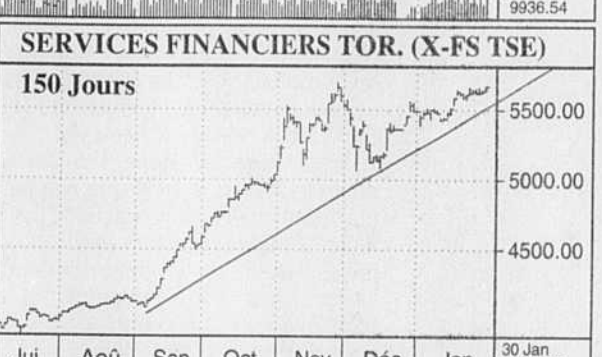
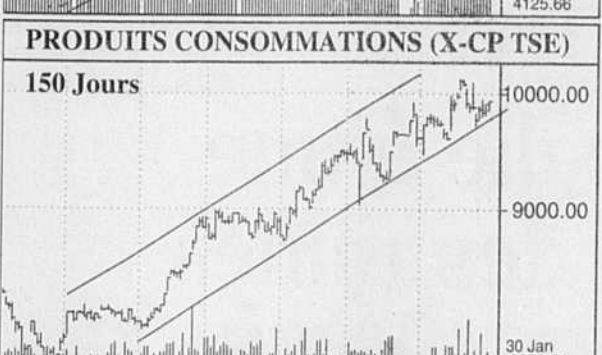
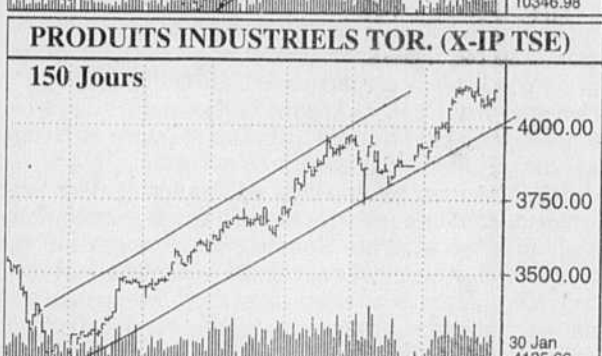
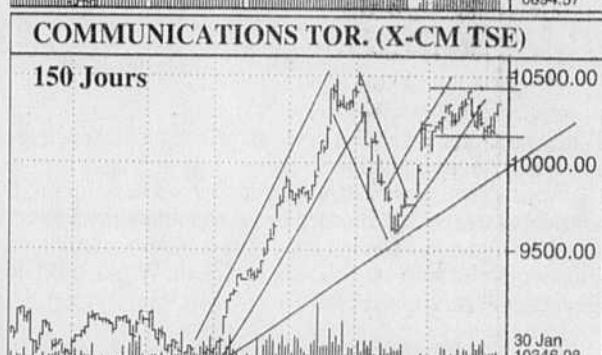
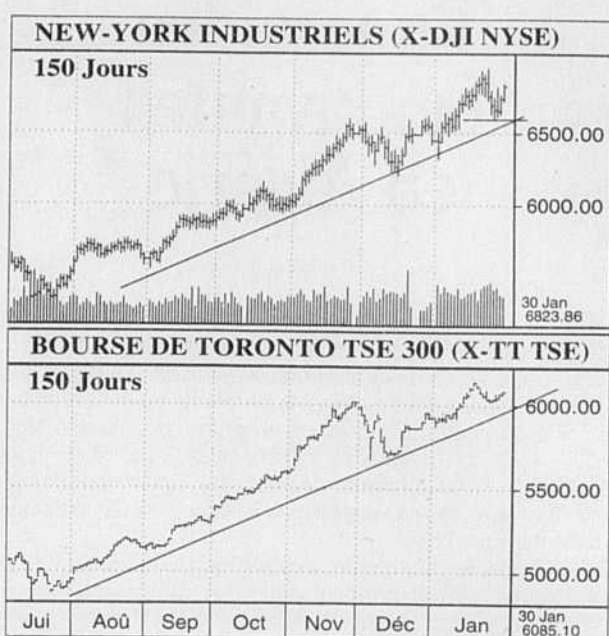
L'Albanie, pays le plus pauvre d'Europe, est depuis trois semaines le théâtre de manifestations consécutives à la faillite en chaîne des «*pyramides financières*», qui offraient de 35 à 100 % d'intérêt mensuel.

COUP D'ŒIL BOURSIER

Investisseur ou observateur?

MICHEL CARIGNAN
COLLABORATION SPÉCIALE

Bien qu'aucun nouveau secteur n'ait encore montré de revirement baissier par rapport à leur tendance haussière, tous les titres d'un même secteur ne sont pas obligatoirement bons parce que leur secteur est haussier. Beaucoup de gens se disent des investisseurs boursiers, mais sont plus des observateurs. Ils achètent trop tard et ne vendent que lorsqu'ils ont de grosses pertes. C'est toujours cas par cas que l'on traite ses positions. Même si dans l'ensemble les marchés demeurent nettement au-dessus de leur tendance haussière, il n'en demeure pas moins que certains titres qui ont chuté considérablement durant les derniers mois ont entraîné avec eux de forts profits résiliés dans d'autres titres qui ont encore. Tel est le cas par exemple du secteur industriel qui a produit de forts rendements grâce à des MAAX, Northern Telecom et Geac Computer; démontrés dans cette chronique. Par contre, beaucoup d'investisseurs ont malheureusement laissé anéantir de beaux profits parce qu'ils ont conservé certains titres comme Corel dont nous avons décrit le revirement baissier et plusieurs rechutes durant sa tendance baissière qui dure depuis des mois, avec une perte dépassant les 50 %. Il faut agir avant qu'il soit trop tard. Prenez par exemple le cas de Stelco dont nous avons identifié la poussée dès le début de sa forte et plus récente tendance haussière (A). Le titre se déplaçait de côté depuis deux mois. Depuis deux jours, une forte pression de vente l'a entraîné à la baisse, traversant le support des derniers mois. Juste pour ça, la position mérite une punition, et ce, même si Dofasco résiste. On prend un profit partiel parce qu'on pense qu'il pourrait aller jusqu'à sa tendance (C). Il y a une différence de 25 % entre le prix actuel et le seuil de la tendance. En vendant partiellement, on encaisse des profits. S'il s'arrête et reprend à la hausse à un moment donné, on peut racheter et c'est tout. Le prochain texte paraîtra mercredi prochain seulement, étant donné que je suis en conférence au Salon Epargne-Placements de Montréal à la Place Bonaventure, au kiosque de Décision-Plus, jusqu'à lundi soir.



DECISION-PLUS

Séminaire d'information

Obtenez à domicile dans votre ordinateur 5 ans de cotes historiques et les communiqués de presse émis par les compagnies inscrites en Bourse. Venez découvrir comment à partir de 15 minutes de travail par jour vous pouvez savoir exactement la direction du marché et des secteurs et ainsi améliorer dramatiquement votre rendement à la Bourse.

Mardi le 11 février 1997 à 19h00
740 Notre-Dame Ouest Bureau 1210
Réservez votre place :
(514)392-1366

	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
BOURSE DE MONTRÉAL				
XXM:Indice du marché	20334	3006.95	+12.39	0.4
XCB:Bancaire	6728	4324.53	+25.40	0.6
XCO:Hydrocarbures	10390	2455.57	+16.78	0.7
XCM:Mines et métaux	7870	3254.61	-19.96	-0.6
XCF:Produits forestiers	878	2706.09	-11.79	-0.4
XCI:Bien d'Équipement	3088	2928.96	+38.20	1.3
XCU:Services publics	3535	2667.80	-0.54	-0.0

BOURSE DE TORONTO				
TSE 35	18638	320.78	+1.05	0.3
TSE 100	*	368.37	+0.72	0.2
TSE 200	*	370.62	+1.36	0.4
TSE 300	72151	6085.10	+13.82	0.2
Institutions financières	5538	5668.96	+33.06	0.6
Mines et métaux	4740	5450.52	+32.63	0.6
Pétrolières	19801	6894.57	+49.19	0.7
Industrielles	8081	4125.66	+29.95	0.7
Aurifères	9359	10708.78	-170.31	-1.6
Pâtes et papiers	2603	4635.68	-8.60	-0.2
Consommation	1754	9936.54	+20.69	0.2
Immobilieres	8013	2442.72	-7.86	-0.3
Transport	4279	6840.77	+28.43	0.4
Pipelines	834	4867.81	+8.34	0.2
Services publics	1769	4588.79	-6.35	-0.1
Communications	1144	10346.98	+55.55	0.5
Ventes au détail	3269	4748.13	-4.02	-0.1
Sociétés de gestion	959	7853.39	-4.86	-0.1

BOURSE DE VANCOUVER				
Indice général	40652	1204.00	+1.95	0.2
MARCHÉ AMÉRICAIN				
30 Industrielles	38488	6823.86	+83.12	1.2
20 Transports	6274	2328.72	+9.86	0.4
15 Services publics	8392	234.21	+1.54	0.7
65 Dow Jones Composé	53155	2117.28	+19.96	0.9
Composite NYSE	*	411.20	+5.11	1.3
Indice AMEX	*	711.47	+9.15	1.3
S&P 500	*	772.50	+7.48	1.0
NASDAQ	*	1371.02	+15.85	1.2

LES PLUS ACTIFS DE TORONTO						
Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
PURE GOLD RES INC	22862	0.48	0.36	0.34	-0.06	-15.0
MARLBOROUGH	7758	0.61	0.50	0.53	-0.08	-13.1
PETRO-CD A IR	5568	17.20	16.35	17.15	+0.25	1.5
PETRO-CD A	4111	21.50	21.15	21.35	+0.20	0.9
WESTSHORE IR	3841	6.80	6.40	6.55	-	-
TRIMAC LTD	2234	19.35	18.90	19.10	+0.10	0.5
SOUTH CROFTY	2011	1.35	1.25	1.25	-0.15	-10.7
RANGER OIL LTD	1996	12.70	12.50	12.60	-	-
SHERITT INTL CP	1897	8.45	8.25	8.45	+0.10	1.2
ATI TECHNO INC	1841	18.60	18.00	18.50	+0.10	0.5

LES PLUS ACTIFS DE MONTRÉAL						
Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
RANGER OIL LTD	1999	12.65	12.50	12.50	-	-
LIDLAW INC B	1034	17.95	17.75	17.75	-0.15	-0.8
BANK OF MONTREAL	888	46.25	45.80	46.25	+0.35	0.8
SEARS CANADA INC	887	11.05	10.90	11.05	+0.30	2.8
TORSTAR CP B	738	32.00	31.75	32.00	+0.20	0.6
CDN IMPERIAL BK	683	60.40	60.00	60.40	+0.30	0.5
ALCAN ALUM LTD	642	47.80	47.00	47.80	+1.05	2.2
AIR CANADA	564	7.60	7.25	7.40	-0.25	-3.3
COLERAIN MINE	534	0.21	0.19	0.20	+0.03	17.6
ROYAL BANK OF CDA	531	50.00	49.75	49.90	-	-

TÉL.: 985-3344

LES PETITES ANNONCES

FAX: 985-3340

I • N • D • E • X
REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

- 100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
100 • 150 Achat-vente-échange
160 • 199 Location
- 200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL
200 • 250 Achat-vente-échange
251 • 299 Location
- 300 • 399 MARCHANDISES
400 • 499 OFFRES D'EMPLOI
500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES
ET DE SERVICES
600 • 699 VÉHICULES

LES PETITES ANNONCES

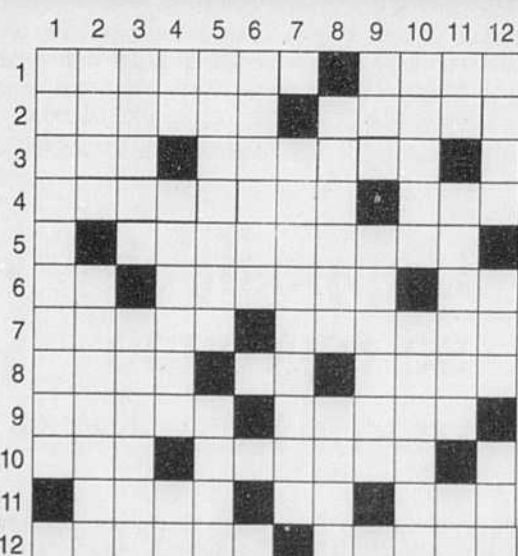
DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8H30 À 17H00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

Conditions de paiement: cartes de crédit
AMERICAN EXPRESS MasterCard VISA

MOTS CROISÉS



- HORIZONTALEMENT**
- Mammifère carnivore d'Europe. — Siège.
 - Embarcation. — 5.
 - Embecquer. — 6.
 - Sinuosité. — 7.
 - Qui forme une série. — 8.
 - Masse de pierre. — 9.
 - Crustacé d'eau douce. — 10.
 - Praséodyme. — 11.
 - Religieuse, prix Nobel de la paix. — Antimoine.
 - Froidure. — Langue iranienne.
 - Affluent du Danube. — Thallium. — Certaine.
 - Nuire. — Photo.
 - Saison. — Ravissement.
 - Langue indienne parlée au Brésil. — Dans. — Aire.
 - Elle habite Austin. — Singe-araignée.
- VERTICALEMENT**
- Plante voisine de l'oeillet.
 - Dieu des Vents. — Sourire d'enfant.
 - Léser. — Boueux.
 - Psychiatre français (1900-1977). — Jaurès. — Pascal.
 - Supporter. — Rognon.
 - Recouvrir de tuiles.
 - Inflammation des alvéoles pulmonaires.
 - Roche contenant du mica. — Force surnaturelle (Ethnol.).
 - Harnachement. — Tarnis.
 - Côté face d'une monnaie. — Nom de plusieurs papes.
 - Venu au monde. — Parasite du mouton. — Lui.
 - Appareil de levage. — Largement ouvert. — Poème.

Solution d'hier

1. STRE CAREX
2. AVIAIRE LAVE
3. URNE GUNITE
4. MAILLOCHERRE
5. ALLOTNOTE
6. TETRA RHESOU
7. RAUDOVERNET
8. EROS SOLAIRE
9. OSES TESLA
10. PLEBEIEN OIE
11. REUS ESTU
12. OSTILO FREGU

100
VISITES LIBRES

PLATEAU ST-HUBERT
4293-C ST-HUBERT
Mignon et abordable loft, 1 c.c., 800 p.c., entr. jardin, terrasse, 81.500\$. Première visite dim. 14h à 19h30. 523-4291

101
PROPRIÉTÉS À VENDRE

BROSSARD - CROISSANT RUBENS
Cottage tout équipé, 4 c.c., s.-sol fini. Grand terrain, pavage uni. Prix réduit. 397-0467.

103
CONDOMINIUMS
CO-PROPRIÉTÉS

CHANTECLERC
Pour les amateurs du golf et du ski, voici l'occasion rêvée d'acquies un condo au pied du Mont Chanteclerc. Une c.c., mézzanine, bain tourbillon, foyer et terrasse. Prix à discuter. Renseignements: 381-3116.

105
CONDOMINIUMS
CO-PROPRIÉTÉS

OUTREMENT, grand 7 1/2 d'époque, très ensoleillé, rénové, insonorisé, près Laurier. Privé. 137.000\$. 270-9577.

OUTREMENT, près Laurier. Haut duplex, escalier int., puits de lum., gr. 6 1/2, stat., rangement s.s. 187.500\$. 276-4022.

OUTREMENT, 6 1/2 à l'europpéenne. Rénové, scielet, rangement. 129.000\$. Gilbert. 842-0121. 271-5680.

PLATEAU - FACE PARC LAFONTAINE
Condo constr. 93, 2 c.c., foyer, terrasse, stat., boiserie. 136.000\$. Faut voir! 525-1995.

115
EXTÉRIEUR DE MONTRÉAL

ST-CALIXTE Bungalow, 2 c.c., luxueux, garage, terrain bord de l'eau. Faut vendre. 222-2679 ou 851-0116.

160
APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

OUTREMENT, 50 Willowside, 2 1/2, 12, 4 1/2, ascenseurs, chauffage. 849-7061.

STE-ROSE, style loft, ancien 4 1/2 rénové, luxueux, adj. maison, lumineux, balcon, stat. idéal pour pers. seule. 4505, 622-2600 après 18h00.

160
APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

DISCRIMINATION INTERDITE
«La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.»

OUTREMENT ADJ., (Laurier O.), Moderne, 4 1/2, 2 c.c., 4 électro., 736\$ (non-ch.). Libre. 273-6284.

170
HORS-FRONTIÈRES À LOUER

*** PARIS ***
XVe, superbe appart., 3 1/2, meublé, ancien, 1, équipé pour 2-4 pers., parc. Disponible à la semaine. 968-0262.

COSTA RICA
Belle et grande maison sur plage, tout confort, 600\$/sem. ou 2.000\$/mois. Disp. à partir du 8 mars. 273-0251.

COSTA RICA
Maison 3 c.c., 1, équipée, 200 mètres Pacifico, 325\$/sem. (514)276-0004.

FRANCE, PAYS LOIRE. Sous-location, meublé. Grande maison moderne (mélange d'ancien). 2 étages, terrain 2.000 m², très privé, longue haie, arbres, près rivière, 2 km. de petite ville. 5 ch. (dont 2 bureaux), tel. RNIS, 2 s.b., 2 w.c., buanderie, gar., terrasse, grand salon, s. à dîner, foyer, grande entrée avec mezzanine. Commerces à 5 min. 2.500\$/m. (élec. ind.) Équipement informatique à véhicule disp. sur demande. Disp. 1er mars, durée min. 2 mois. Garanties requises. J. Baumier. 989-3150.

NAPLES, FLORENCE
Condo tout confort, 3 c.c., 2 s.bains, grande véranda, tennis, piscine, SPA, plage. Jean-Marc Chaput (514)343-3824

170
HORS-FRONTIÈRES À LOUER

PARIS, près Louvre, condo refait neuf, 2-4 pers., 660\$/sem. 352-5565.

PARIS-MONTMARTRE, charmant app. rénové, meublé. Vue magnifique. Tranquille, ensol. 2-3 pers., sem./mois. 466-0258.

PARIS-SUD, Porte de Vanves, studio meublé, journée, semaine, mois, année. 342-0488.

175
MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

STE-ADELE, Couche 6 pers., site, confort, exceptionnel, février, mars. Mois/sem./lin sem. 745-8189, 1-229-5831.

176
CHALET À LOUER

A MOINS de 20 minutes du Mont Orford, bord de l'eau, site très boisé, 3 c.c. Sem. du 2 mars. 650\$. 762-0821.

LAC DES SABLES (STE-AGATHE)
Luxueux 6 pces, foyer, équipé. 256-0179.

OU À VENDRE. Laurel, 100 p. façade, bord de l'eau, 2 c.c., foyer, tout équipé, 20 min. M. Heights. Sem./mois. 657-4448.

180
À PARTAGER

PLATEAU, 4 1/2, chambre double, lav/séch., chatte, 275\$/mois. 525-5271.

PROFESSEUR et enfant de 12 ans cherche personne sérieuse et enfant du même âge pour louer chalet du 1er au 8 mars. 277-1870.

251
BUREAUX À LOUER

VIEUX-MONTRÉAL, charmant air, ascenseur, maître Square Victoria, parking, 450 à 1250 p.c. 849-5411 ou William 731-9490; 430 Ste-Hélène.

307
LIVRES / DISQUES

ACHETONS TOUS GENRES DE LIVRES. Serv. à domicile. 274-4659

325
INSTRUMENTS DE MUSIQUE

STEINWAY A QUEUE, 1936
51", acajou, marteaux neufs, banc d'artiste, comme neuf. Poss. crédit 60 mois.

PIANOS PRESTIGE
6076 SHERBROOKE O., 482-5304

342
VÊTEMENTS, FOURRURE

MANTEAU VISON NOIR
Peaux mâles trappés, 13-14 ans, presque neuf, confectionné sur demande par artisan. Prix à discuter. Tél. (après 18 heures) 328-4473 ou laisser message.

450
EMPLOIS DIVERS

Agent(e)s en télémarketing

...Augmenter vos revenus...
Importante firme de télémarketing de la région du Montréal métropolitain recherche solliciteurs pour les secteurs de Laval et de la Rive-Nord.

Exigences
- Un an d'expérience en télémarketing
- Excellent communicateur
- Personne autonome

Communiquiez à nos bureaux
Télémarketing 3-D
Téléphone: (514) 437-6019
Adresse internet e-mail: t3d@connectmic.net

512
DECLARATION D'IMPOTS

IMPOT-TED-INTERNET: Êtes-vous branchés? Visitez notre site web: <http://www.total.net/~simlau> ou téléphonez-nous au 272-5596. Lazon, Coulombe & Associés, 361, Boul. Saint-Joseph, Ouest, Montréal, H2V 2P1.

523
TRADUCTION, RÉDACTION

DU FRANÇAIS À L'ANGLAIS par professionnel expérimenté. Prix avantageux. 484-8118.

530
COURS

ANGLAIS ANGLOPHONE doctorat. TOEFL. 8 hrs/200\$. Privé. 369-2521.

ANGLAIS INTENSIF Maîtrise McGill. Privé semi-privé. Ang Linga. 849-5484.

ENFIN une école où vous apprendrez à communiquer correctement et rapidement en anglais, espagnol ou allemand. Petits groupes, horaires flexibles. Succès assuré. Méthode audiovisuelle. Nouvelle session: «en février».

278-7939, 343-4805

MATHÉMATIQUES. Cours privés, 3 ans d'exp. tarif souple. Philippe. 956-1971.

PETITS DÉJEUNERS LINGUISTIQUES, samedi (2 heures). Petit groupe. Conversation anglais, espagnol allemand. Prof. qualifié. 278-7939, 343-4805

540
SANTÉ

SOINS DES PIEDS BERNARD BOISVERT 281-8087

542
MASSOTHÉRAPIE

BELLE RELAXATION. Suédois et Kinési. 30\$/90 min. Gérard: 468-3473.

CHINOIS, SUÉDOIS, RUSSES 3 Cornwall, V.M.R. 738-7917

543
PSYCHOTHÉRAPIE

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

XMM	TSE-300	DOW JONES	S CAN	OR
↑ +12.39	↑ +13.82	↑ +83.12	↓ -0.10	↓ -5.60
3006.95	6085.10	6823.86	74.22	346.20

Étude commandée par les fabricants de médicaments génériques

La protection des brevets coûterait des milliards

La guerre reprend de plus belle au sein de l'industrie pharmaceutique

À l'approche de l'étude parlementaire du projet de loi C-91, qui a prolongé la protection des brevets des produits pharmaceutiques en 1993, les fabricants de médicaments génériques exhortent Ottawa — avec une nouvelle étude à l'appui — de modifier la loi car elle pourrait coûter plusieurs milliards de dollars à la population canadienne.

FRANÇOIS NORMAND
LE DEVOIR

Une étude effectuée par des chercheurs en santé de l'université Queen's de Kingston, en Ontario, pour le compte de l'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques (ACFP), rendue publique hier à Montréal, indique que la prolongation de la période de protection des brevets de cinq années additionnelles coûterait six milliards de dollars de plus aux Canadiens d'ici l'an 2016.

La recherche de l'université Queen's, dirigée par le docteur Malcolm Anderson, s'est penchée sur les coûts encourus après l'adoption de la loi C-91. Elle fait une projection des économies qui auraient pu être réalisées si la mise en marché des produits avait été autorisée plus tôt, comme en 1993.

L'étude révèle que la mise en marché de médicaments, sept ans après le lancement du produit d'origine, permettrait de réaliser des économies de six à neuf milliards sur une période de 20 ans. De 4,1 à 6,5 milliards d'économies, sur la même période, si on autorisait la mise en marché dix ans après le lancement du produit d'origine.

Adoptée par le gouvernement conservateur au printemps 1993 malgré la forte pression exercée par le puissant lobby ontarien des médicaments génériques, la loi C-91 prolongeait à 20 ans la validité des brevets s'appliquant aux nouveaux médicaments.

Avant l'adoption de la loi, les fabricants de produits génériques pouvaient mettre en marché les versions génériques après sept ans si les ingrédients actifs des médicaments étaient canadiens ou après



La prolongation de la période de protection des brevets des médicaments d'origine augmenterait le coût des médicaments de 30 à 40 % selon la récente étude de l'université Queen's.

dix ans s'ils étaient de source internationale.

Emplois menacés
Un comité parlementaire fédéral

révisera le projet de loi au mois de février. Il pourrait y apporter des modifications. C'est pourquoi le lobby des médicaments génériques a commandé en grande pompe cette étude à la veille des travaux du comité.

L'ACFP demande au gouvernement de modifier l'actuelle loi sur les brevets et de «réduire la protection excessive dont jouissent les multinationales fabricantes des produits d'origine». Dans le cas contraire, en plus d'augmenter le coût des médicaments de 30 à 40 % pour les consommateurs canadiens, des emplois au Québec et en Ontario seraient menacés à court terme, comme l'explique le président de l'ACFP, Jean-Guy Goulet.

«Si la loi demeure comme elle est [...], nous devons faire des partenariats avec des compagnies américaines et déplacer des emplois vers les États-Unis pour faire travailler les Américains afin de fabriquer et vendre nos produits», a-t-il dit.

Au Québec, l'industrie des médicaments génériques procure de l'emploi à près de 1950 personnes dans 15 sociétés. En Ontario, cela représente près de 3300 emplois répartis dans six entreprises. L'affrontement entre fabricants de médicaments gé-

nériques et concepteurs de produits d'origine transcende en fait un affrontement entre l'Ontario et le Québec, les premiers étant principalement basés à Toronto et les seconds à Montréal.

Position des concepteurs de produits d'origine

À la veille de l'examen parlementaire du projet de loi C-91, l'Association canadienne de l'industrie de la biotechnologie (ACIB) exige pour sa part une protection accrue des brevets des produits pharmaceutiques.

«[On] presse le gouvernement de renforcer la protection de la propriété intellectuelle fournie par le projet de loi C-91», a déclaré mardi la présidente de l'ACIB, Joyce Groot. Selon elle, la croissance phénoménale qu'a connue l'industrie pharmaceutique de la biotechnologie pharmaceutique durant ces dernières années est attribuable au projet de loi C-91.

L'industrie de la biotechnologie du secteur de la santé aurait presque doublé depuis l'adoption du projet de loi C-91 en 1993. «L'industrie a besoin de ce projet de loi pour rester concurrentielle à l'échelle mondiale», a-t-elle ajouté.

Cascades garde l'œil ouvert pour de nouvelles acquisitions

Papiers Perkins investira 120 millions au cours des trois prochaines années, dont 70 % au Québec

MARIE TISON
PRESSE CANADIENNE

Même si ses bénéfices ont diminué en 1996, Cascades garde l'œil ouvert pour de nouvelles acquisitions.

«Lorsque l'industrie est en difficulté, parfois, il y a des occasions d'acquisitions», a déclaré hier le président du conseil d'administration de Cascades, Bernard Lemaire, au cours d'une conférence de presse. Ils sont à meilleur prix que lorsque les profits sont très élevés. Alors, Cascades va certainement regarder de ce côté-là et augmenter sa croissance au cours de 1997.

La direction de Cascades a annoncé que Les Papiers Perkins investira 120 millions au cours des trois prochaines années pour augmenter sa capacité de fabrication de papiers tissés et accroître la capacité de transformation de ses usines. L'entreprise investira 70 % de ces montants au Québec, soit 42 millions à Kingsey Falls, 17 millions à Lachute, 18 millions à Candiac et 6 millions à Laval.

Ces investissements pourraient créer quelques dizaines d'emplois, mais surtout, ils devraient consolider les emplois déjà existants.

Les dirigeants de Cascades ont rencontré les journalistes hier pour faire

connaître les résultats du groupe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1996. Par rapport à l'année précédente, le bénéfice net de Cascades a connu une baisse en 1996, passant de 113,4 millions à 85,2 millions. Le bénéfice net par action, qui était de 1,84 \$ en 1995, a baissé à 1,37 \$ en 1996. Le chiffre d'affaires, lui, a diminué de 8 %, passant de 2,3 milliards à 2,1 milliards.

Cette réduction est due à la cession d'usines et à la réduction des prix de vente des cartons plats, des cartons caisse, des papiers fins et de la pâte.

Une bonne performance

Le président et chef de la direction de Cascades, Laurent Lemaire, a affirmé qu'il s'agissait quand même d'une bonne performance compte tenu des difficultés de l'industrie des pâtes et papiers en général. Son frère Bernard a soutenu que plus de 50 % des entreprises du secteur ont été déficitaires en 1996. «Nous sommes fiers d'avoir une petite diminution», a-t-il déclaré.

Le vice-président exécutif de Cascades, Alain Lemaire, a attribué cette performance à la diversification de l'entreprise. «Les gens nous reprochaient cette diversification parce qu'elle était complexe, difficile à com-

prendre, mais au bout du compte, c'est bénéfique.»

Les dirigeants de Cascades ont soutenu qu'un «revirement très spectaculaire» au sein des Papiers Perkins avait permis de diminuer les impacts négatifs des baisses de prix. Alors qu'elle avait perdu 7,6 millions en 1995, la filiale a enregistré un bénéfice net de 37,5 millions en 1996. Cette hausse est attribuable notamment aux prix peu élevés de la matière première, soit des papiers recyclés, et à une meilleure utilisation de cette fibre.

Alain Lemaire a affirmé que Roland, une autre filiale, avait bien tiré son épingle du jeu en dépit d'une diminution de son bénéfice net. Celui-ci est passé de 113,4 millions en 1995 à 85,2 millions en 1996.

Les Industries Paperboard International ont connu une diminution plus importante, le bénéfice net passant de 31,7 millions à 13,8 millions. Cascades a expliqué que la filiale s'était départie de plusieurs divisions pour se concentrer sur la fabrication de carton plat et de produits d'emballages.

Bernard Lemaire a dit s'attendre à ce que les six premiers mois de 1997 soient aussi difficiles parce que des surplus de capacité n'ont pas encore été absorbés. La deuxième partie de l'année devrait être plus favorable.

Les actionnaires de Gaz Métro accueillent Hydro à bras ouverts

MARIE TISON
PRESSE CANADIENNE

Les actionnaires de la Société en commandite Gaz Métropolitain n'ont manifesté publiquement aucune inquiétude au sujet de la prise de contrôle de Gaz Métropolitain par Hydro-Québec.

Les actionnaires qui ont assisté à la quatrième assemblée annuelle publique de la Société en commandite, hier à Montréal, n'ont posé aucune question aux dirigeants de Gaz Métropolitain.

Le 13 janvier dernier, Hydro-Québec a annoncé l'acquisition de 40 % des actions de Noverco, le holding qui contrôle Gaz Métropolitain. Cette transaction a fait d'Hydro-Québec l'actionnaire principal du distributeur québécois de gaz naturel.

Dans son allocution, le président et chef de la direction par intérim de Gaz Métropolitain, Yves Rheault, est allé au devant des interrogations.

Il a affirmé que la création d'une régie de l'énergie, qui établira les tarifs du gaz naturel et de l'électricité, viendra rassurer les consommateurs d'énergie au Québec.

Il a également soutenu qu'Hydro-Québec et Gaz Métropolitain resteront des entités corporatives distinctes qui

demeureront en concurrence au Québec mais qui uniront leurs efforts afin de pénétrer le marché nord-américain.

Résultats

À l'issue de l'assemblée annuelle, M. Rheault a déclaré que les actionnaires n'avaient pas posé de question au sujet d'Hydro-Québec ou de la gestion de Gaz Métropolitain parce que les «résultats parlaient pour eux-mêmes».

Par rapport à l'année financière 1995, le bénéfice net de Gaz Métropolitain a augmenté de 8 %, passant de 135 à 146 millions. Le bénéfice par action est passé de 1,30 à 1,36 \$, une progression de 4,6 %.

Gaz Métropolitain a livré 219 milliards de pieds cubes de gaz en 1996, contre 208 milliards l'année précédente. Les ventes sont passées de 1,13 à 1,25 milliard.

Dans son allocution, M. Rheault a déclaré que la distribution du gaz au Québec demeurerait la priorité de l'entreprise et qu'elle s'était donné comme objectif de raccorder les clients potentiels situés à proximité de son réseau. Gaz Métropolitain se montre cependant encore intéressé à exploiter et à entretenir des réseaux de distribution d'eau et de collecte d'eaux usées.

Agropur: une rentabilité accrue dans tous les secteurs

PRESSE CANADIENNE

Lors de l'exercice annuel clos le 2 novembre, la coopérative Agropur a obtenu un excédent net de 8,2 millions, comparé à celui de 13,1 millions dégagé un an auparavant. L'excédent d'exploitation s'établit à 31,2 millions, en hausse sur les 25,7 millions d'un an plus tôt.

Le chiffre d'affaires, couvrant une 53^e semaine pour fins d'ajustement, a atteint 1,04 milliard par rapport à 1,00 milliard amassé durant l'exercice précédent, indiquent les résultats présentés hier devant quelque 600 producteurs sociétaires réunis à Drummondville.

La rentabilité a été plus forte dans tous les secteurs, sauf la division Aliments Ultima, chez qui ont pesé les coûts de lancement de nouveaux produits ainsi qu'une grève dans une usine. L'amélioration a été marquée dans

les divisions fromagères «grâce à un contrôle serré des coûts et à des conditions favorables pour les produits de lactosérum», lit-on dans le rapport annuel de la coopérative basée à Granby.

Il s'agit d'une cinquième année de suite où Agropur améliore ses résultats d'exploitation. Durant l'exercice, la coopérative a acquis des parts dans Bright Cheese House et a vendu celles détenues dans Fromages Princesse.

Le gain sur disposition d'actifs a été de 2,5 millions. L'année d'avant, Agropur avait réalisé un gain non récurrent de 15,7 millions lors d'une transaction avec Unilever Canada.

Pour le premier trimestre en cours, la direction s'attend à ce que la coopérative connaisse «des contretemps de la rareté des approvisionnements en lait à l'automne de 1996». En outre, la marche demeure compétitive et la concurrence se fera sentir à l'échelle canadienne.

DEVISES ÉTRANGÈRES (EN DOLLARS CANADIENS)

Afrique du Sud (rand)	0,3100	Hong Kong (dollar)	0,1794
Allemagne (mark)	0,8233	Inde (roupie)	0,0397
Autriche (schilling)	0,1202	Italie (lire)	0,000868
Barbade (dollar)	0,6895	Jamaïque (dollar)	0,0430
Belgique (franc)	0,04082	Japon (yen)	0,01106
Bermudes (dollar)	1,3651	Mexique (peso)	0,1850
Brésil (real)	1,3271	Pays-Bas (florin)	0,7546
Caraïbes (dollar)	0,5136	Portugal (escudo)	0,008551
Chine (renminbi)	0,1682	Royaume-Uni (livre)	2,1740
Espagne (peseta)	0,01009	Russie (rouble)	0,000246
États-Unis (dollar)	1,3474	Singapour (dollar)	0,9806
Europe (euro)	1,6386	Suisse (franc)	0,9712
France (franc)	0,2440	Taiwan (dollar)	0,0505
Grèce (drachme)	0,005581	Venezuela (bolivar)	0,00292

SOURCE BANQUE DE MONTRÉAL

Quebecor a l'Amérique du Sud dans sa ligne de mire

MARIE TISON
PRESSE CANADIENNE

Imprimeries Quebecor a placé l'Amérique du Sud dans sa ligne de mire.

L'entreprise, qui réalise déjà la majeure partie de son chiffre d'affaires aux États-Unis et qui connaît une belle progression en Europe, s'intéresse plus particulièrement au Chili, au Brésil et à l'Argentine. «Il y a beaucoup d'imprimeries en Amérique du Sud, mais il y a bien peu de consolidations», a déclaré le président du conseil et chef de la direction d'Imprimeries Quebecor, Jean Neveu, au cours d'un entretien téléphonique. Il y a peut-être moyen de réaliser des choses intéressantes là-bas.

Evidemment, l'entente de libre-échange conclue avec le Chili ne peut qu'aider, a-t-il indiqué. Imprimeries Quebecor a déjà une usine au Mexique. Éventuellement, l'entreprise voudrait effectuer une progression dans ce pays, mais jusqu'ici, les conditions n'ont pas été propices.

Résultats financiers

Imprimeries Quebecor a fait

connaître hier ses résultats pour l'année financière se terminant le 31 décembre 1996. Elle a fait valoir que son bénéfice net avait augmenté de près de 20 % en dépit de conditions difficiles dans l'industrie de l'imprimerie: les prix du papier ont diminué, et la demande a fléchi dans certains secteurs. Le bénéfice net d'Imprimeries Quebecor a été de 126 millions \$ US en 1996, alors qu'il était de 105 millions \$ US en 1995. Le bénéfice par action est passé de 1,05 à 1,09 \$ US.

Les revenus provenant des activités en Europe sont passés de 560 à 683 millions \$ US

Les revenus consolidés de l'entreprise ont connu une augmentation modeste de 3,5 %. Ils sont passés de 3 milliards \$ US, en 1995, à 3,1 milliards \$ US en 1996. Entre 1994 et 1995, les revenus consolidés avaient augmenté de 42 %.

M. Neveu a affirmé que 1996 avait été une très bonne année pour Imprimeries Quebecor, considérant qu'elle n'avait pas favorisé l'ensemble des imprimeurs. Il a attribué cette performance à la diversification géographique de l'entreprise.

En 1996, les revenus provenant des activités de l'entreprise aux États-Unis ont un peu diminué par rapport à

1995, passant de 1,8 à 1,7 milliard \$ US. Les revenus provenant des activités au Canada ont légèrement augmenté, passant de 623 à 629 millions \$ US, alors que l'augmentation des revenus des activités en Europe a été beaucoup plus importante. Ils sont passés de 560 millions \$ US à 683 millions \$ US.

Imprimeries Quebecor est devenu l'imprimeur le plus important d'Europe, après seulement quelques années de présence.

M. Neveu a déclaré que l'entreprise allait continuer ses efforts de diversification. «On va continuer à procéder par acquisition dans la plupart des cas, a-t-il déclaré. Particulièrement en Europe, éventuellement dans d'autres secteurs.»

Il a précisé qu'il n'était pas question de négliger l'Amérique du Nord. «Nous allons continuer à prendre de l'expansion en Amérique du Nord quand ce sera propice.»

Il a cependant fait remarquer qu'en ce qui concerne le Canada, Imprimeries Quebecor avait déjà une bonne part du marché et qu'il n'était pas facile de l'augmenter. «En Europe, il y a bien de la place», a-t-il lancé.

Imprimeries Quebecor compte 23 000 employés dans 100 imprimeries et ateliers aux États-Unis, au Canada, en France, au Royaume-Uni, au Mexique et en Inde.

EN BREF

Rendement des obligations fédérales

(PC) — Le taux de rendement annuel composé sur dix ans des obligations REER a été fixé à 6,01 % par le ministre fédéral des Finances. Ce taux de rendement, fondé sur des taux garantis, sera de 2,75 % la première année et de 8,5 % pour la dixième, précisait hier un communiqué du ministère. La première série d'obligations REER portera la date du 1^{er} mars et sera en vente du lundi 3 février jusqu'au mardi 1^{er} avril. Des intérêts quotidiens courront entre la date d'achat et celle de l'émission à 2,75 % par an.

100 M \$ pour la création d'emplois

(Le Devoir) — La banque CIBC entend injecter 100 millions dans la création d'emplois. L'objectif de son nouveau programme de prêts destiné aux PME (l'équivalent à temps plein de 2000 à 4000 emplois). «Les PME qui promettent de créer des emplois peuvent obtenir des prêts d'exploitation de la Banque CIBC de 15 000 à 100 000 \$ au taux de 1 % en dessous du taux de base», a résumé l'institution bancaire. Les PME peuvent ainsi bénéficier de «prêts créant d'emplois» si cela sert à l'expansion de leur entreprise et engendre la création d'au moins un nouvel emploi à temps plein ou de trois emplois à temps partiel. Les prêts seront offerts pour une durée maximum de cinq ans et seront assortis d'un taux d'intérêt pour la première année de 1 % en dessous du taux de base.

Assurance-emploi

En novembre, le nombre de personnes ayant reçu des prestations de l'assurance-emploi a diminué de 2,6 % pour atteindre 681 000. Des baisses ont été enregistrées dans l'ensemble des provinces et territoires à l'exception de Terre-Neuve. Durant les six derniers mois, le nombre de bénéficiaires est demeuré stable.

SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCES GÉNÉRALES INC.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Avis est donné que l'assemblée générale annuelle des actionnaires de SSQ, Société d'assurances générales inc. sera tenue le mardi 18 février 1997, à 20h00, au siège social de la Société, 1245, chemin Sainte-Foy, bureau 440, à Québec, aux fins de :

- recevoir le rapport du conseil d'administration, les états financiers et le rapport des vérificateurs;
- examiner et ratifier, le cas échéant, les règlements adoptés au cours de l'année;
- procéder à l'élection des administrateurs;
- nommer les vérificateurs externes de la Société pour l'exercice 1997;
- discuter de toute autre question soumise à l'assemblée.

Québec, le 31 janvier 1997

Le secrétaire,
César Simon

É D I T O R I A L

Une réforme pour Montréal

Jean-Robert Sansfaçon

Le maire de Montréal rencontre aujourd'hui le ministre des Affaires municipales, Rémy Trudel. Sans doute y sera-t-il question de la crise qui secoue la métropole, mais aussi de l'amendement à la Charte exigé par M. Bourque dans le but de reprendre le contrôle du comité exécutif. Plus tôt cette semaine, *Le Devoir* recommandait au gouvernement de ne pas agir de façon précipitée. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne faille rien faire.

Le jugement de la Cour supérieure est venu rappeler au maire de Montréal que la Charte de la Ville ne l'autorise pas à destituer un membre du comité exécutif élu par le conseil pour toute la durée de son mandat. Alors que depuis Jean Drapeau, on nous avait habitués à un gouvernement de type parlementaire dirigé de haute main par un chef aux pouvoirs apparemment très étendus, la juge Danielle Grenier soutient que le maire a peu de pouvoir sur le conseil, pas plus que sur le comité exécutif qu'il ne préside pas et dont il n'est qu'un membre parmi d'autres.

Tout archaïque qu'elle soit, à l'opposé de la vie parlementaire, cette conception de la vie politique procède d'une logique et d'une cohérence implacables qu'on ne peut pas rejeter par segments, comme on l'a fait depuis des décennies. C'est de cette même logique dont se réclament aujourd'hui ceux qui proposent le retour à des conseils municipaux composés d'individus sans appartenance de parti, donc sans discipline de parti et sans chef aux pouvoirs étendus. Ce qui aurait pour vertu, prétend-on, de laisser chacun s'exprimer librement et voter selon sa conscience, dans le seul intérêt des électeurs de son quartier.

Or, malgré les avantages apparents de ce type de conseil, l'expérience montre qu'il ne répond plus aux exigences des grandes villes. D'ailleurs, là où elle court toujours, cette pseudo-liberté d'expression des élus sans parti masque souvent des liens politiques non moins contraignants avec quelque grande formation politique nationale intéressée. Mieux vaut un RCM ou un Vision Montréal avec son programme conçu pour la ville, que deux douzaines de péquistes et de libéraux parachutés sous le titre d'«indépendants» pour prendre le contrôle de la scène municipale.

La situation n'est pas la même dans les petites municipalités où les dossiers sont moins complexes et où la seule personnalité du maire tient souvent lieu d'orientation politique. Mais dans une ville d'un million d'habitants, avec les problèmes que l'on sait et un budget de près de deux milliards de dollars, nous avons besoin de vrais partis politiques, et de structures municipales conçues pour les accueillir. Ce qui n'est pas le cas à Montréal où le partage des rôles tel que défini il y a 75 ans ne répond plus à la façon moderne de faire de la politique.

Malheureusement, les élus qui se sont succédé à l'Hôtel de Ville n'ont jamais jugé important de modifier la Charte en profondeur, de peur peut-être d'y perdre au passage quelque avantage dont on s'accrochait plutôt bien. Au lieu de cela, on a tenté de composer avec la loi en l'interprétant à sa façon. Ce qui n'a pas trop mal réussi jusqu'à ce qu'un juge vienne siffler la fin de la récréation.

Résultat: on réalise aujourd'hui que la loi n'accorde pas au maire les pouvoirs qu'il croyait détenir,

mais qu'en l'amendant à la pièce, c'est l'équilibre originel des forces qu'on risque de modifier. D'un maire aux pouvoirs quasi symboliques, on se retrouverait bientôt dans un régime présidentiel.

La crise actuelle sert de révélateur, mais le même phénomène aurait pu se produire si un maire, élu au suffrage universel par tous les Montréalais, s'était retrouvé en présence d'un conseil majoritairement formé de candidats de l'opposition. Imagine-t-on un comité exécutif aussi puissant dont les membres proviennent de l'opposition, et qui sont à la merci des caprices du maire? Modifier l'équilibre des pouvoirs à l'Hôtel de Ville au profit du seul maire et sans revoir l'ensemble des liens qui constituent l'architecture du gouvernement municipal, ce serait commettre une erreur. Une réflexion doit être entreprise à l'initiative du gouvernement du Québec dans le but de revoir les responsabilités des instances décisionnelles à la Ville et les liens qu'elles entretiennent entre elles.

Dans la même ligne de pensée, à la lumière des événements des dernières semaines et du jugement de la cour, Québec ne peut, non plus, donner son aval à une autre demande d'amendement qui confierait au comité exécutif

On ne peut plus
amender à la
pièce la Charte
sans briser
l'équilibre originel
des pouvoirs.

(donc au maire si on adopte l'amendement précédent) encore plus de pouvoir en matière d'octroi de contrats sans l'accord du conseil. Au contraire, si la reconnaissance des partis politiques appelle une révision des rapports entre le maire et le comité exécutif, elle exige aussi que l'on redéfinisse ceux du conseil et du comité exécutif. C'est au conseil et non au maire qu'il faut songer redonner des pouvoirs perdus au profit de l'exécutif et des fonctionnaires. Quitte à profiter de l'occasion pour réduire d'une bonne quinzaine le nombre de conseillers municipaux, par souci d'économie autant que d'efficacité.

Un nombre croissant de Montréalais, dont certains parmi les plus proches collaborateurs du maire, s'entendent: Pierre Bourque n'est plus l'homme de la situation. Il devrait partir. Même la tempête de neige des derniers jours est venue faire la preuve de l'incapacité du maire à gérer les problèmes les plus simples.

Bien plus grave que cela, les indices se multiplient qui montrent que le cancer se répand partout dans les services municipaux et jusqu'à la CUM qui souffre de l'absence de leadership de la part des élus montréalais. Si Pierre Bourque n'avait à cœur que les intérêts de Montréal, comme il le prétend, il partirait de lui-même, sans attendre la défaite électorale.

Malheureusement, enfermé dans une bulle hermétique autosuffisante, il ne semble pas comprendre et il s'accroche. Faute d'intervenir directement sans risquer ce créer un dangereux précédent et de paralyser davantage les services municipaux, Québec doit prendre acte de la crise, mais aussi des conséquences pour l'avenir du jugement de la Cour supérieure, et créer au plus tôt un comité d'études indépendant chargé de revoir la Charte de Montréal et de proposer une réforme avant les prochaines élections.

LETTRES

Les années folles

Faut-il pleurer? Faut-il en rire? Voilà que notre chansonnier Claude Léveillé prête un de ses textes et même sa voix à une publicité du Fonds d'investissement Royal.

Quand on sait tous les profits royaux des banques et certains agissements colonialistes de la Banque Royale, on se dit que c'est assurément «le temps des années folles».

Pierrette Roy
Montréal, 27 janvier 1997

Éduquer le rire

On rit beaucoup au Québec, le succès de l'industrie de l'humour en témoigne. D'autres statistiques, comme celles du taux de suicide des jeunes, indiquent que l'on aurait aussi de bonnes raisons de pleurer.

Du moins est-ce la possibilité même du message de ces jeunes qui ne trouvent pas matière à se réjouir de la vie autant que leurs contemporains.

On s'enlève la vie quand on ressent que l'horizon est fermé à jamais, quand il n'y a ni espoir, ni idéal. Or, le culte du rire et de la cote d'écoute n'a rien à voir avec l'idéal, bien au contraire.

La primauté du plaisir et du profit immédiats ne débouche bien souvent sur rien d'autre que sur le vide existentiel qu'ils cherchent à compenser.

Si, au lieu des salades d'émotions et de farces qui inondent les ondes, les jeunes d'aujourd'hui avaient accès à des téléthéâtres de qualité comme il s'en est déjà fait, peut-être certains d'entre eux échapperaient-ils au gouffre du quotidien qui les aspire.

Cessons de toute urgence de subventionner et de diffuser avec les fonds publics la facilité et la complaisance et encourageons plutôt les pro-

ductions qui illustrent les relations humaines qui sortent de la banalité.

Ne nous prenons pas. L'être qui s'enlève la vie ne le fait pas parce qu'il trouve que sa vie n'a pas de valeur, mais au contraire parce qu'elle en a trop pour se laisser réduire à ce qui lui est offert.

Éduquer consiste aussi à se priver de ce qui fait plaisir sur le moment parce que cela nuit à plus long terme. Le rire doit être éduqué.

André Paquet
Montréal, 22 janvier 1997

Politique étrangère: l'argent-roi

C'est avec un certain agacement que j'ai lu la réponse du ministre du Commerce international, Art Eggleton, à la directrice du *Devoir* (17 janvier 1997).

M. Eggleton n'aime pas le «scepticisme» que Mme Bissonnette affiche au sujet des spectaculaires missions de commerce organisées par Ottawa. Il ose parler «d'une mauvaise connaissance des faits».

À la fin de son texte, le ministre essaie de défendre la diplomatie à la remorque du commerce que le Canada a faite sienné.

Il le fait en soulignant que «nous offrons des programmes d'aide axés, par exemple, sur le développement de systèmes juridiques et sur la promotion de la condition féminine» à des États comme la République populaire de Chine.

Que voilà un bel alibi pour la manière «tout-à-l'économie» avec laquelle l'Ottawa mène sa politique étrangère!

Le ministre a-t-il, lui, une bonne connaissance des faits? Si l'Agence ca-

nadienne de développement international (ACDI) contribue effectivement au développement de l'appareil juridique de la Chine continentale, c'est cependant en ne touchant guère aux caractéristiques totalitaires de ce-lui-ci.

Pékin a instauré une réforme, en mars 1996, de sa législation pénale; mais comme l'a souligné le trimestriel new-yorkais *China Rights Forum* (automne 1996), les mesures pénales dites «administratives» (*laojiao* ou «rééducation par le travail») restent pleinement en vigueur.

Un citoyen de la R. P. de Chine peut toujours être arrêté arbitrairement, envoyé dans un camp de concentration et y rester jusqu'à trois ans sans avoir subi aucun procès.

Pour ce qui est de la promotion de la femme, l'ACDI n'est nullement au-dessus de tout soupçon. N'est-il pas étrange que l'ACDI collabore sans réserve avec la Fédération des femmes chinoises, «organisation de masse» du régime pékinois?

Et par quel hasard l'ACDI se dévoue-t-elle auprès des femmes du Turkestan oriental? Il se trouve que ce dernier — communément appelé «Région autonome du Xinjiang» — est une zone stratégique à plusieurs égards et la patrie de peuples opprimés, notamment les Ouïgours.

Mais il n'y a pas de hasard puisque c'est le gouvernement de Pékin lui-même qui a demandé au Canada de dépenser des fonds dans cette région «sensible».

Il faudrait bien que Jean Chrétien, Art Eggleton et les autres cessent d'enrober de propos moralisateurs leur politique étrangère érigée: l'argent-roi dicte tout simplement leur conduite.

Gilbert Gendron
Montréal, 23 janvier 1997



OPINION

L'école et l'égalisation des chances

LOUIS NORMANDEAU
Coordonnateur des services
à l'enseignement
Association des institutions
d'enseignement secondaire (AIES)

C'est à l'enseigne de l'égalité des chances que la Commission des États généraux sur l'éducation déposait, l'automne dernier, son rapport final. Certains y ont vu courage et vision: enfin, on retrouvait l'âme, l'inspiration d'une école publique renouvelée; mais d'autres, fort nombreux, ont parlé, au contraire, d'un discours de résignation à «l'égalité des malchances», voire d'encouragement au «nivellement par le bas».

Finalement, au terme d'une opération de 18 mois lancée pour dégager quelques consensus, des protagonistes encore bien en voix sont revenus sur la place publique pour disputer l'idée même de l'école. De part et d'autre, on n'avait peut-être pas eu le temps de terminer ses devoirs.

Trois mois plus tard, je crois qu'on peut — qu'on doit — revenir à cette question de l'école et de l'égalité des chances. D'abord pour aider à clarifier le discours, le rendre rassembleur, faire en sorte qu'il serve de phare à l'action; ensuite, pour encourager la recherche d'une gestion de la classe qui rende effective l'égalisation des chances.

Travailler à l'égalité réelle des chances, c'est, pour l'école, en faire plus — tout faire — pour amener ceux qui partent de plus loin à rejoindre ceux qui sont «bien partis». Cela exige d'avoir la hantise de l'égalisation, de n'avoir point de cesse tant que l'écart demeure. L'égalisation des chances par l'éducation, c'est l'utopie directrice qui doit inspirer l'effort de toute école.

Au même titre que la foi en la capacité d'apprendre de chaque élève doit inspirer l'enseignement de tout maître véritable. Je pense qu'il y a moyen de s'entendre là-dessus, au Québec. Car, enfin, il faut invoquer les consciences, pas seulement les systèmes. Mais, au cours de l'exercice des États généraux, on a manqué de

sollicitude à l'égard de l'idée de l'égalisation des chances par l'éducation et on s'est comporté comme si elle était l'apanage du mouvement syndical. Aussi quelques recommandations imprudentes auront-elles suffi pour exacerber certaines rivalités et relancer des controverses qui risquent de retarder le progrès de l'école.

L'égalisation des chances par l'éducation. Mission essentielle de l'école. Mission de l'école publique héritière de Jules Ferry, mais aussi de l'école privée d'ici, pour peu qu'elle demeure habitée par sa tradition. Marguerite Bourgeoise, Marie de l'Incarnation et M^{re} de Laval sont-ils venus ici pour une autre raison? Vraiment, il serait triste qu'au Québec des écoles s'excluent elles-mêmes ou soient exclues d'une mission aussi étroitement liée aux valeurs qui les fondent.

Mais, manifestement, ce discours noble et essentiel ne suffit pas. De fait, il agace, ou on y est indifférent. Pire, des personnes qui partagent des vues honnêtes sur l'accession de tous aux mêmes chances y sont même devenues réfractaires. Car le problème, le vrai, celui auquel on a concrètement affaire ici, c'est peut-être moins la controverse sur l'égalité des chances que l'aptitude à travailler efficacement dans le quotidien de l'école et de la classe. Nos gens d'école ne savent pas très bien, dans le contexte de la classe, gérer les différences entre les élèves, encore moins faire jouer ces différences au profit de l'apprentissage.

Différences au regard du rythme d'apprentissage, du comportement, de la motivation, des antécédents familiaux, de la préparation scolaire, des valeurs, etc. Pourquoi bon nombre d'élèves désertent-ils «l'école ordinaire» pour une école publique à vocation particulière ou pour une école privée? Et pourquoi l'école privée n'accueille-t-elle pas en plus grand nombre des élèves «ordinaires»? Tout simplement parce que, dans un cas comme dans l'autre, apprentissage de qualité et hétérogénéité de la classe sont devenus pratiquement des réalités antinomiques. L'école s'avoue et s'avère tellement impuissante en ma-

tière de gestion des différences que les parents ont tôt fait d'en prendre note; et ceux qui ont le choix optent d'emblée pour l'école «efficace», l'école assez homogène pour pouvoir fonctionner. En fait, son impuissance déclarée, bien plus encore que le manque de compassion et la dureté des temps, détournent l'école d'une mission pourtant essentielle. Et la société s'y résigne comme on fait son deuil... d'une utopie.

D'où il ressort qu'on est ici confronté à un problème proprement pédagogique. Certaines voix ont eu raison de mettre en garde contre un progrès pédagogique qui ferait fi des conditions sociales déterminant l'apprentissage. Néanmoins, dans le domaine qui nous occupe, les moyens de nos idéaux élevés — en l'occurrence la capacité de travailler efficacement, à l'échelle de la classe, avec des groupes hétérogènes — restent largement tributaires de l'avancement de la pédagogie.

S'il est donc un chantier urgent pour l'école, c'est bien d'explorer, d'expérimenter et de mettre en œuvre une gestion de la classe qui accueille la différence et la fasse servir au profit de tous. Il faut en venir à ce que personne ne puisse plus prétendre que c'est au détriment des plus forts qu'on travaille avec les élèves faibles ou «moyens».

À cet égard et entre autres pistes, l'idée de l'apprentissage en coopération est particulièrement prometteuse, surtout dans la perspective de l'intégration des nouvelles technologies. Qui sait le progrès qu'on ferait en éducation si on se décidait à ouvrir une aussi large avenue, si on y consacrait autant d'énergie qu'on en met à scruter les processus cognitifs et à sans cesse réviser la didactique de la langue, des mathématiques et des sciences?

Mais encore faut-il, pour avoir la tête à pareil ouvrage, que la préoccupation de l'égalité des chances demeure vive chez ceux et celles qui font l'école. Il faut que survive cette utopie. Elle détient un pouvoir immense sur le développement de la pédagogie.

À PROPOS

...de la baisse du nombre d'homicides

L'incidence annuelle des homicides a triplé entre 1960 et 1975: environ 200 victimes d'homicide chaque année tout au long de la décennie qui suivait.

Après 1985, cependant, et malgré des oscillations en dents de scie du taux d'homicides, la tendance est à la baisse: 178 homicides en 1990, 162 en 1992, 125 en 1994 et

136 en 1995. En fait, le taux d'homicide actuel rejoint celui que le Québec connaissait à la fin des années 1960. Un très long cycle — celui d'une génération — est sur le point d'être bouclé.

Pierre Tremblay, in *Québec 1997*, publié en collaboration Fides-*Le Devoir*.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAFON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

FAISCEQUEDOIS

IDÉES

L'intimité sexuelle dans les relations thérapeutiques, une violence professionnelle

Les thérapeutes ont un pouvoir que l'on gagnerait à encadrer plus rigoureusement

LYSE FRENETTE

Psychologue et psychothérapeute
Québec

Il existe une violence familiale. Il existe une violence conjugale. Et il existe une violence professionnelle. Si les sondages américains ont pu établir qu'environ 10 % des professionnels et des professionnelles exercent cette violence à l'égard de leurs clients et de leurs clientes, ces mêmes sondages ont montré une tendance constante: les hommes/thérapeutes vivent de l'intimité sexuelle avec leurs clientes et leurs clients à un taux beaucoup plus élevé que ne le vivent les femmes/thérapeutes (Pope & Vasquez, 1991). De plus, 86 % des cas d'agression sexuelle dans les relations thérapeutiques se retrouvent dans la dyade homme/thérapeute-femme/cliente (Pope, 1993). Y a-t-il la matière à parler de problème social? Mon expérience professionnelle m'en a convaincu: l'intimité sexuelle dans les relations thérapeutiques est un autre aspect de la violence faite aux femmes.

Alors que 90 % des clientes et des clients subissent les effets négatifs de cette violence (Bouhoutsos et al., 1983), 10 % s'en sortent indemnes. Mais ce 10 % soulève certaines réserves car celles et ceux qui ont vécu une telle intimité et qui sont encore en relation avec leurs thérapeutes vivent une ambivalence qui rend difficile la reconnaissance de certains sentiments (Brodsky, 1989); de plus, les effets destructeurs de l'intimité sexuelle thérapeute-cliente/client apparaissent très souvent après plusieurs années sous forme de syndrome du stress post-traumatique (Pope, 1988).

La relation thérapeutique

Pour bien comprendre le sens d'un mot, il est essentiel de le replacer dans le contexte de la phrase d'où il est tiré; pour bien comprendre ce pourquoi l'intimité sexuelle dont je parle est une violence professionnelle, il est également essentiel de replacer cette intimité dans son contexte particulier, i.e. celui d'une relation thérapeutique. Voyons quelles sont les particularités de cette relation.

La relation thérapeutique est une relation qui s'établit entre une personne qui consulte un professionnel ou une professionnelle à un moment de sa vie où elle éprouve une souffrance physique ou psychologique qui la rend particulièrement vulnérable. Je dis bien vulnérable. Vulnérable ne veut pas dire fragile, faible, irresponsable, infantile ou malade. La vulnérabilité n'est pas non plus le propre des femmes: la vulnérabilité est un sentiment susceptible de réapparaître à différentes périodes de la vie d'un être humain, qu'il soit homme ou femme.

Le sentiment initial de vulnérabilité et la démarche thérapeutique, au cours de laquelle la personne qui

consulte est amenée à dévoiler physiquement ou psychologiquement des parties intimes d'elle-même, contribuent très souvent à amener cette personne à se sentir démunie face au professionnel ou à la professionnelle socialement reconnus comme compétents et dignes de confiance. De là à attribuer un pouvoir spécial et des caractéristiques particulières à ces professionnels, il n'y a qu'un pas. D'ailleurs, ces professionnels n'ont-ils pas déjà un pouvoir?

Le pouvoir des thérapeutes

Les thérapeutes ont un pouvoir sur les personnes qui les consultent, et ce, à différents niveaux. Le premier pouvoir est celui de la connaissance: au cours de leur formation académique, les futurs thérapeutes acquièrent des connaissances particulières, ultérieurement reconnues par des associations professionnelles. Ces mêmes connaissances leur confèrent un statut social et une expertise qui impressionnent encore plusieurs clients et clientes et contribuent par là même à augmenter leur vulnérabilité. Le second pouvoir vient de la démarche de consultation elle-même: contrairement aux thérapeutes, les personnes qui consultent sont amenées à révéler des aspects intimes d'elles-mêmes. Cette situation augmente considérablement la vulnérabilité des uns par rapport aux autres.

L'interdiction d'intimité sexuelle

Contrairement à une croyance largement répandue qui veut que l'intimité sexuelle dans les relations thérapeutiques soit une nouvelle interdiction imposée par les groupes fémi-

nistes américains, cette interdiction date des IV^e et V^e siècles avant notre ère et a été maintenue dans plusieurs cultures et à différentes époques (Schoener, 1995). Depuis des siècles, des professionnels et des professionnelles de la santé ont reconnu que l'intimité sexuelle dans les relations thérapeutiques est une forme d'abus qui cause du tort, non seulement aux personnes qui consultent mais à la profession elle-même.

Pendant des siècles, cette interdiction semblait respectée: la plupart des gens tenaient pour acquis qu'un professionnel ou une professionnelle ayant fait des années d'études dans le but d'aider ses concitoyens et ses concitoyennes ne pouvait abuser de sa position de pouvoir pour vivre de l'intimité sexuelle avec ses clients ou ses clientes. Au XIX^e siècle, Freud, mis au courant de certaines transgressions, essaya, discrètement mais en vain, de dissuader certains de ses disciples de tirer partie de la vulnérabilité de leurs clients en vivant de l'intimité sexuelle avec eux. Je devrais plutôt dire avec elles, car les premières infractions connues étaient des situations mettant en cause des hommes/thérapeutes avec des femmes/clientes (Carotenuto, 1982; McGuire, 1988). Mais les transgressions furent traitées de manière telle que le transgresseur n'était plus responsable de ses actes: un professionnel aussi compétent ne pouvait agir de la sorte et, quand la preuve était faite, ce pauvre professionnel était considéré comme la victime d'une femme ayant tellement de pouvoir qu'elle l'avait incité à poser des actes qu'il n'aurait jamais posés en d'autres temps. Il s'agit de la bonne vieille ren-

gaine tirée du stéréotype traditionnel selon lequel les corps des femmes ont tellement de pouvoir sur la psyché masculine que les hommes en perdent leur propre pouvoir et commettent ainsi des gestes à l'encontre de leur volonté. Quel sexisme!

Il faudra les publications de Masters et Johnson (1970) et de Phyllis Chesler (1972), le procès de Julie Roy (1975) contre le Dr Renatus Hartog, les enquêtes réclamées par des groupes de femmes/professionnelles et les recherches de plusieurs femmes/psychologues pour qu'enfin le voile se lève sur la transgression de l'interdiction et les effets dévastateurs de cette pratique. Et au Québec, certaines gens essaient encore, se basant sur une compréhension erronée de l'autonomie, de tenir les femmes/clientes responsables des agissements de ces pauvres professionnels/hommes victimes du pouvoir féminin! Quel tour de force! Je considère qu'il s'agit plutôt d'une ignorance crasse vis-à-vis de la responsabilité fondamentale des thérapeutes, responsabilité qui n'a rien à voir avec leur sexe.

La violence professionnelle

L'intimité sexuelle dans une relation thérapeutique est-elle nécessairement une violence professionnelle? Oui, et ce, en raison même du contexte où elle s'exerce. Je ne vois pas la nécessité d'expliquer comment une personne accidentée ou atteinte d'une maladie grave peut se

sentir vulnérable et dépendante du médecin qu'elle consulte. Par contre, bien des souffrances physiques ou psychologiques sont avant tout des symptômes d'expériences passées traumatisantes que la personne n'a jamais osé révéler à qui que ce soit dans sa vie. Et je ne fais pas seulement référence à la violence physique, sexuelle et psychologique dont ont été victimes beaucoup d'adultes dans leur enfance, mais aussi à des situations d'abandon, de négligence et de rejet qui ont sensiblement les mêmes effets. Peter Rutter (1989) décrit avec sensibilité les effets à long terme sur les adultes des expériences avec le père, avec la mère, avec la relation père-mère et avec les messages reçus des stéréotypes traditionnels.

Les hommes et les femmes thérapeutes qui se sont donné une formation adéquate et qui ont su développer une éthique professionnelle savent

tenir compte de ces expériences passées et sont en mesure de respecter un rapport de confiance avec leurs clients et leurs clientes. Quant aux autres, il serait grandement temps qu'ils et elles se donnent une formation et entreprennent une démarche qui les aideraient à devenir plus conscients de leurs propres blessures antérieures qui ne cessent d'interférer dans leurs relations avec leurs clients et leurs clientes. Car, contrairement à ce que certaines personnes affirment, il ne s'agit pas

d'une simple erreur de parcours. La littérature américaine parle d'un taux de récidive très élevé se situant aux alentours de 80 % (Pope & Vasquez, 1991), ce qui fait d'ailleurs dire au Dr Annette Brodsky (1989) que le meilleur prédicteur d'exploitation en thérapie est un ou une thérapeute qui a exploité un autre client ou une autre cliente dans le passé. Où est l'erreur?

Y a-t-il vraiment violence? Dans certains cas, il est impossible de ne pas voir de violence: cette violence est verbale, cette violence est physique et il s'agit grossièrement d'un crime qui, en dehors du cabinet de consultation, s'appelle un viol. Mais dans la plupart des cas, la violence est beaucoup plus subtile: cette violence n'est pas verbale, cette violence n'est pas physique. Elle a même des allures de douceur, au point d'être confondue avec de la tendresse, de la sollicitude et un grand don de soi de la part du professionnel ou de la professionnelle. C'est la violence professionnelle de la manipulation: détecter le client ou la cliente susceptible d'accepter des avances sexuelles sans mot dire, se servir des confidences personnelles que l'autre livre en toute confiance, introduire de façon graduée les multiples changements qui conduiront à l'intimité sexuelle, voilà la véritable violence professionnelle.

Cette violence laisse des cicatrices indélébiles. Certains clients et certaines clientes ne peuvent apprendre à composer avec ses effets, faute de trouver une aide adéquate. Qu'arrive-t-il à ces personnes? Certaines se suicident. Certaines craquent et sont internées ou médicamenteuses pour le reste de leur vie. Certaines craquent et trouvent diverses avenues de vengeance sociale telles la délinquance et la prostitution. Certaines perdent mari et enfants et tombent dans l'alcool ou les drogues. Certaines perdent leur emploi et doivent recourir à l'aide sociale. Certains clients et certaines clientes, plus fortunés ou plus tenaces, réussissent enfin à trouver une aide adéquate et apprennent à reconnaître et à nommer cette violence et ses effets au fil des rencontres. C'est le cas de femmes qui ont accepté de participer à ma thèse de doctorat et qui, malgré tout leurs efforts, ont terminé les entrevues en disant: «Il y a une domination... c'est la perte de soi-même, en réalité, c'est une mort... ce n'est pas pour mourir que j'ai voulu aller en thérapie, c'est pour réapprendre à vivre... c'est être bernée du début jusqu'à la fin... il a pris une partie de ma vie, et puis moi, je ne l'ai jamais retrouvée... c'est empesté ma vie... c'est le genre d'expérience que je ne souhaite à personne» (Frenette, 1996).

Il est temps d'entendre le témoignage de ceux et de celles qui ont vécu cette violence professionnelle. Il serait alors très probable que les professionnels et les professionnelles abuseurs seraient radies de leur ordre professionnel pour plus d'un mois, six mois, un an ou cinq ans, car les victimes, elles, ont à apprendre à composer avec cette expérience pour le reste de leur vie...

Les initiations, une autre bombe pour le hockey

Le contenu de plusieurs rituels initiatiques dans le sport doit être remis en question

MARTIN PELLETIER

Montréal

Le monde du hockey a récemment été secoué par les déclarations de Sheldon Kennedy. Aggravé sexuellement, ce joueur des Bruins de Boston a rendu public son histoire, divulguant un événement grave: l'abus de pouvoir de son entraîneur des rangs juniors.

Depuis l'aveu de Kennedy, d'autres joueurs se sont confiés. Des enquêtes concernant des entraîneurs sont présentement en cours au Manitoba et en Saskatchewan, démontrant ainsi l'impact des confessions de Kennedy.

S'agit-il de cas isolés ou la pointe d'un iceberg gardé jusqu'ici immergé? Est-ce un nouveau problème ou bien une réalité finalement avouée publiquement? Pourquoi aborder ces questions aujourd'hui? En raison de l'affaire Kennedy et du voile levé sur la présence de tabous autour du hockey professionnel et, qui plus est, du hockey amateur pratiqué par de nombreux jeunes. Ces tabous cachent sans doute d'autres drames. Il est donc temps de se questionner sur certaines activités reliées au hockey, telles les initiations.

Le sport remplit plusieurs fonctions sociales: moyen de socialisation, exutoire physique et psychologique, agent de mobilité sociale, etc. De plus, le hockey s'avère très souvent être, pour les amateurs, un symbole d'accomplissement et de réussite sociale car il peut mener à la victoire et à la reconnaissance des autres.

L'impact des révélations de Sheldon Kennedy se fait sentir jusque dans l'Ouest canadien

Il est question dans ce cas de l'image provenant du sport lui-même et des médias. Quatre thèmes forment l'image du hockey: l'effort, la capacité, l'attitude et le résultat. La combinaison de ces thèmes, composés de nombreux clichés (travailler fort dans les coins, donner son 110 %, se lever dans la chambre, être un fier compétiteur, etc.), mène au statut de bon hockeyeur, d'homme «vrai». Un homme «vrai» est un héros moderne méritant d'être adulé et qui sait s'en montrer digne.

Cet état de «vérité» réfère à la pureté, quête de nombreuses pratiques rituelles tentant d'éliminer les éléments impurs, donc «non vrais». Le hockey, vu comme une activité rituelle contemporaine, contient certaines pratiques récurrentes qui assurent la passation de qualités: c'est un découpage précis du patron de l'excellence, de la réussite et du succès. Voilà ce qui expliquerait la présence de tabous

sexuels, un sujet pouvant ébranler les normes et nuire à l'image de l'homme viril véhiculée par les joueurs de hockey, les organisations, les ligues et les médias.

Dans cette optique, le hockey est une représentation extrême des problématiques habitant les amateurs qui s'y investissent intégralement. Par conséquent, il y a toujours des rites et des tabous dans le hockey. Toutefois, le contenu de plusieurs rituels, comme l'initiation, doit être remis en question.

En tant que rite de passage, l'initiation comporte parfois des aberrations. Il faut entendre par rite de passage une activité marquant le changement d'état (physiologique, psychologique, juridique ou d'appartenance) d'un individu. Les rites sont souvent ponctués de marques sur le corps ou d'épreuves à accomplir dans le but de tester les capacités de l'individu à faire partie du nouveau groupe. En raison d'un manque d'imagination et de créativité, les initiations pratiquées de nos jours contiennent plus souvent qu'autrement dégradation des «nouveaux» et rigolade des «anciens». Le franchissement d'une étape est mis de côté au profit de l'avalissement des recrues.

Il ne faut pas devenir alarmiste quant à la pratique

des initiations, essentielles au sentiment d'appartenance à une équipe sportive ou à un groupe. Il faut néanmoins faire preuve de discernement. Sautiller nu dans un gymnase devant des dizaines de spectateurs étrangers à l'équipe, être rasé de la tête au pied (avec un rasoir ou des produits chimiques), japper au centre de la patinoire, retenir une olive entre ses fesses en courant dans l'arène ne sont que quelques exemples d'épreuves sans aucun lien avec les rites de passage.

Ce qui se passe dans les universités ou dans l'armée n'est pas moins irresponsable

Ils démontrent, malheureusement, jusqu'où peut aller la bêtise. Certains diront que ces actes ne sont pas exclusifs au hockey. C'est vrai. Ce qui se passe dans les universités chaque septembre ou dans l'armée n'est pas moins irresponsable, élargissant le cadre du débat.

Tous sont d'accord pour condamner le genre d'acte subi par Sheldon Kennedy. Mais combien veulent régler le problème? Quand seront dévoilées les pratiques encore dans l'ombre? C'est en ce sens qu'il est pertinent, voire indispensable, de faire la lumière sur les aspects méconnus du hockey: les effets d'entraînement de l'affaire Kennedy pourraient amener une autre bombe à éclater dans le milieu du hockey si aucune mesure n'est prise rapidement.

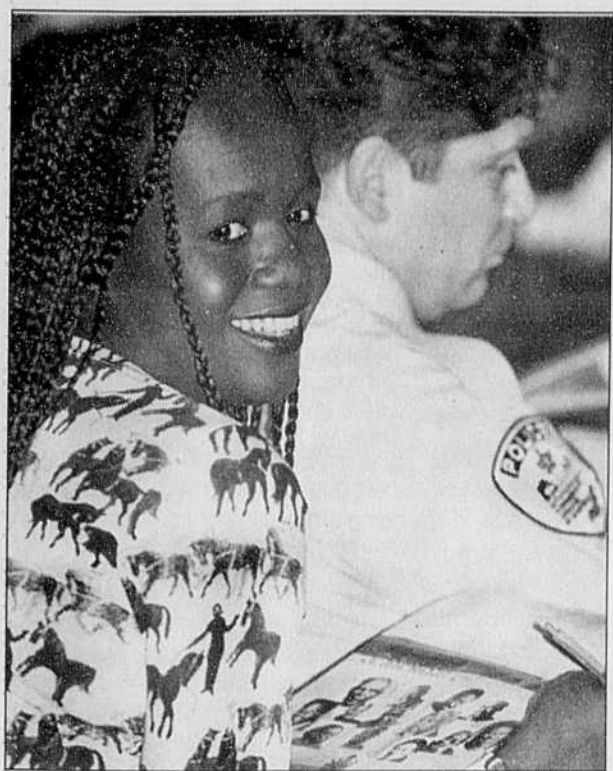
L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur, Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Brian Myles, Isabelle Paré, Clément Trudel, Serge Truffaut; Diane Précourt (pages éditoriales, responsables des pages thématiques); Martin Duclos et Christine Dumazet (relecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette, Paule des Rivières, Louise Leduc, Jean-Pierre Legendre, Benoît Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dufresne, Jean Pichette, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), François Brousseau (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Isabelle Hachey, Marie-Claude Petit (commis). La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Micheline Ruellan (publicitaires); Sylvie Laporte, Nathalie Lemieux, Claire Paquet, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Francine Ouellet (secrétaire). LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vien, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Brien (responsable), Evelyn Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et responsable des ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boissvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Noir février



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

FÉVRIER, c'est le mois de l'histoire des Noirs, une occasion unique pour en savoir un peu plus sur la contribution des Noirs aux cultures québécoise et canadienne. Le mois de l'histoire des Noirs, c'est la danse, la musique, le cinéma, le théâtre et des expositions aux quatre coins de Montréal. Colette Chapman, tout sourire, assistait hier au lancement des festivités à l'hôtel de ville de Montréal.

À LIRE DEMAIN

Mousseau le réfractaire

Importante et passionnante est la rétrospective consacrée à Jean-Paul Mousseau au Musée d'art contemporain de Montréal. Automatiste réfractaire, moderniste populaire, créateur de dizaines d'œuvres d'art public qui ont frappé l'imaginaire, le multiple Mousseau fait la une des «Arts» demain. La une des «Livres» appartient à Jacques Brault, qui a reçu la semaine dernière le prix triennal Gilles-Goebel, attribué par la Fondation Emile-Nelligan. Découvrez un poète exigeant, plus familier de l'ombre que des feux de la rampe.

EN BREF

Jean-Louis Roux se dit victime d'une injustice

(PC) — L'ex-lieutenant-gouverneur du Québec, Jean-Louis Roux, considère qu'il a été victime d'injustice et d'iniquité tout au long des événements qui ont mené à sa démission du poste de représentant de la reine au Québec, en novembre dernier. «Il est évident qu'à un moment donné on a vu la petite peau de banane sur laquelle je pouvais glisser et on m'y a poussé avec toute la force de la mauvaise foi», a déclaré M. Roux dans une interview diffusée hier à Radio-Canada. M. Roux estime avoir été puni à cause de ses interventions publiques au cours de la campagne référendaire de 1995 et pour ne pas avoir caché ses convictions politiques. Il avait dû démissionner de son poste de lieutenant-gouverneur après avoir avoué qu'il avait arboré un symbole nazi lorsqu'il était étudiant. Il s'explique mal pourquoi les journalistes n'ont pas relevé le «ridicule» du télégramme envoyé par Gilles Rhéaume, «souverainiste et séparatiste», à la reine d'Angleterre, dénonçant son geste «pour le respect de l'intégrité de la reine du Canada». «Ça relève de la farce», dit-il.



S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333.

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Sur Internet devoir@cam.org
Agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et petites annonces

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)
Version internet (514) 278-6060
1-800-563-5665

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Quebecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Quebecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SUITE DE LA PAGE 1

ment par la communauté anglophone sur les services de santé en langue anglaise, M. Bouchard a annoncé qu'il y aurait plus de postes bilingues dans le réseau dans la santé à la fin de la réforme qu'en ce moment.

«Avec la réforme, il y a des hôpitaux reconnus comme bilingues qui ont été fermés. Donc, [il y a] nécessité de mettre en place des mécanismes qui vont arriver aux mêmes résultats qu'avant, et comme on a dispersé beaucoup ce genre de services, on sait qu'il y aura plus de postes désignés comme bilingues. Les premiers rapports nous l'ont montré clairement.»

En annonçant que des décisions seront prises à la fin du printemps dans ce dossier, M. Bouchard a même réitéré hier les engagements pris devant la communauté anglophone l'an dernier au théâtre Centaur de Montréal.

«J'en pense encore chaque mot. Les gens qui vont se faire soigner dans un hôpital doivent pouvoir le faire dans le confort d'être

compris et de parler dans leur langue. Ça vaut aussi pour les francophones.»

Le premier ministre dit souhaiter poursuivre un dialogue pacifique et créateur avec la communauté anglophone sur la mise en place des services de santé bilingues qui seront disponibles. Dans le contexte actuel, il estime que le rapport américain rendu public hier pourrait donc calmer certaines inquiétudes au Québec.

«Je suis satisfait du rapport, c'est très important pour nous que la réalité démocratique du Québec soit perçue comme telle partout, y compris à l'étranger. C'est bon pour le Québec. On n'a pas à s'inquiéter de nos engagements démocratiques au Québec et au Canada. Dans le monde entier, peu de pays peuvent se comparer aux nôtres.»

Prenant bien soin de ne pas prendre position ni dans le débat constitutionnel ni dans la querelle linguistique, le consul général des États-Unis à Québec, Stephen Kelly, qui assistait également à l'assomblée de Lise Thibault, a tout de même re-

connu que le rapport du Département d'État était «très positif pour le Canada... et le Québec également».

«Le Canada n'a pas les mêmes problèmes, évidemment, que la Chine ou les autres pays qui sont notés dans ces rapports sur le respect des droits de l'homme.»

Le rapport du Département d'État fait également mention des débats linguistiques canadiens et québécois en expliquant que les minorités doivent «vivre et travailler dans la langue de la majorité». On y compare aussi la situation scolaire vécue par les minorités francophones au Canada et anglophone au Québec.

«Au Québec, les lois sur la langue restreignent l'accès à l'école publique anglaise subventionnée par l'État jusqu'en onzième année aux enfants des parents qui ont étudié en anglais [...] Les provinces à l'extérieur du Québec manquent d'un système scolaire adéquat en langue française, ce qui préoccupe les francophones, d'autant plus que l'on rapporte que les écoles françaises se meurent dans les trois provinces des Prairies.»

Au sujet des relations avec les autochtones, le rapport fait état de plusieurs conflits qui opposent les gouvernements provinciaux et fédéral aux Amérindiens. Dans le cas du Québec, l'incident rapporté est celui d'un casino de charité mohawk. Cependant, on souligne qu'en août dernier, les groupes juifs de Montréal ont obtenu de l'Office de la langue française une exemption pour les étiquettes sur les produits casher.

En matière de justice, le document préparé à l'intention du Congrès américain rappelle l'affaire Matticks en précisant qu'il y aura une enquête publique sur les agissements de la police d'État.

Enfin, on rapporte aussi que le débat constitutionnel se poursuivra bientôt devant les tribunaux à la demande du gouvernement fédéral mais que «le Québec s'oppose à cette poursuite en se basant sur le fait que la question de la souveraineté est purement politique et qu'elle ne pouvait être décidée que par le peuple québécois et leur Assemblée nationale».

HINSE Montant à préciser

SUITE DE LA PAGE 1

politiques en matière criminelle, ont en effet fait savoir qu'«Ottawa compensera Réjean Hinse pour les dommages subis, comme il a compensé Donald Marshall, en Nouvelle-Ecosse, et plus récemment Guy-Paul Morin, en Ontario», après que ceux-ci eurent purgé des peines d'emprisonnement pour des meurtres qu'ils n'avaient pas commis.

«Mais il le fera à la seule condition que Québec s'engage à le faire», répètera plusieurs fois M. Roy au cours de l'entretien.

Depuis l'acquiescement de Réjean Hinse, la semaine dernière, par la Cour suprême, il s'agit de la première réaction du gouvernement canadien dans cette affaire. Réaction qui a évidemment «réjoui» le procureur de M. Hinse, Jean-François Longtin, qui «cherche justement à éviter d'astreindre» son client à un autre procès. «C'est un pas dans la bonne direction, dit-il. Il ne reste plus maintenant qu'à attendre la décision de M. Bégin.»

Selon Yvan Roy, le cas Guy-Paul Morin «ressemble beaucoup» à celui de Hinse, et «si Ottawa a dédommagé M. Morin, logiquement, il devrait aussi dédommager M. Hinse».

Guy-Paul Morin a en effet reçu une indemnité de plus d'un million du gouvernement de l'Ontario pour avoir purgé une pei-

ne pour un meurtre qu'il n'avait pas commis. «Mais de ce montant, une partie provenait du fédéral.» Même chose dans le cas de Donald Marshall, où effectivement une partie du million de dollars versés en dédommagement par le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse provenait des coffres d'Ottawa.

M. Roy n'était pas en mesure, hier, de préciser le montant exact de la participation fédérale dans ces deux dossiers. «Je sais cependant avec certitude qu'Ottawa a versé de l'argent et qu'on l'a fait, aussi, dans plusieurs autres dossiers, notamment celui de Richard Norris, il y a deux ou trois ans, après que celui-ci eut été emprisonné, comme Réjean Hinse, pour un vol qualifié qu'il n'avait jamais commis.»

Ottawa ne versera cependant pas un sou à M. Hinse si Québec refuse de l'indemniser, répète à son tour l'attachée de presse du ministre, Jennifer Lang. «Et la raison est simple: l'administration de la justice au Québec relève du gouvernement du Québec et non du fédéral. L'indemnisation des victimes d'erreurs judiciaires relève d'abord de leur juridiction, pas de la nôtre.»

Mais Ottawa apportera quand même sa contribution financière, précise-t-elle, dans l'éventualité où Hinse serait dédommagé par Québec en vertu d'un protocole d'en-

tente appelé *Compensation for Wrongfully Convicted Persons*, et liant les provinces et le fédéral depuis déjà plusieurs années. Ce protocole fixe notamment les balises et les conditions à toute participation fédérale dans ce genre de dossiers.

Le *Devoir* a appris de source sûre que le gouvernement du Québec avait déjà établi un premier contact avec Ottawa dans le dossier Hinse la semaine dernière. Paul Saint-Denis, avocat au ministère fédéral de la Justice, s'est en effet entretenu avec un de ses homologues québécois qui tenait à l'informer que M. Bégin examinait le dossier et que le fruit de sa réflexion lui serait communiqué prochainement.

Au bureau de M. Bégin, hier, son attachée de presse, Jacqueline Aubé, a justifié le report de la conférence de presse du ministre, prévue pour aujourd'hui, en invoquant la poursuite de l'analyse du dossier par son patron.

«C'est la première fois qu'un cas pareil se produit au Québec, dit-elle. Il est donc nécessaire de bien analyser le dossier. Il faut être prudent. Ce n'est pas parce qu'il y a acquittement dans un dossier qu'il y a nécessairement erreur judiciaire. Beaucoup d'éléments doivent être examinés. Nous serons peut-être en mesure de nous prononcer la semaine prochaine.»

Réjean Hinse s'est battu au cours des 35 dernières années contre l'appareil judiciaire pour tenter de prouver son innocence. Après avoir finalement obtenu justice le 21 janvier dernier, celui-ci a confié à son avocat, Me Jean-François Longtin, le mandat d'examiner les recours à sa disposition pour obtenir réparations.

Sur la base des recommandations contenues dans le rapport d'enquête Marshall — cet Amérindien Micmac emprisonné pendant 11 ans pour un meurtre qu'il n'a jamais commis —, Me Longtin a donc demandé la semaine dernière à Ottawa et Québec de dédommager son client, et ce sans attendre d'éventuelles poursuites judiciaires de sa part.

«Si l'administration de la justice au Québec relève du gouvernement provincial, le code criminel, lui, tout comme la nomination des juges en Cour supérieure et en Cour d'appel, relève du fédéral. Voilà pourquoi Ottawa ne peut se laver les mains du dossier Hinse», précisait M. Longtin, dans une récente entrevue.

Me Longtin attend donc maintenant de connaître la position du ministre québécois de la Justice, M. Paul Bégin, sur l'opportunité de dédommager ou non M. Hinse. Il décidera alors s'il deviendra nécessaire pour lui de recourir aux tribunaux.

MÉTRO Depuis 1992

SUITE DE LA PAGE 1

dite «dûe de la décision rendue aujourd'hui [hier] par la Cour suprême de ne pas accepter sa demande d'autorisation d'appel relativement à la vente du secteur transport du Centre de distribution d'épicerie Mérite 1, à Montréal». Et le géant québécois de l'alimentation a, à mots à peine voilés, donné des indications en ce qui a trait à ses éventuelles intentions. «Métro-Richelieu tient à rappeler que la Société n'exerce plus aucune activité de transport à partir de ce centre de distribution depuis janvier 1995. En effet, à compter de cette date, la totalité des clients de ce centre ont décidé de prendre en main eux-mêmes le transport de leurs marchandises.»

Le communiqué se termine par cette phrase: «Pour l'instant, aucun autre commentaire ne sera émis à ce sujet.»

L'avocat mandaté par la CSN dans ce dossier, Clément Groleau, voit dans ces propos «un autre subterfuge» qui pourrait indiquer que la bataille juridique n'est peut-

être pas terminée. «Métro a beau prétendre ce qu'elle veut, mais c'est une grossière. Elle fait affaire avec une clientèle captive [les épiciers de Métro] à qui elle doit livrer la marchandise», a-t-il rappelé.

Quant à Réjean Fleury, représentant du Syndicat des travailleurs des Épiceries unies Métro-Richelieu, affilié à la CSN, «c'est une décision de la Cour suprême. À part saint Pierre, il n'y a plus rien à invoquer». Le représentant syndical promet d'être intraitable et de tout mettre en œuvre pour que la sentence arbitrale à l'origine de cette bataille jusqu'en Cour suprême soit appliquée rapidement. «On veut savoir les emplois. Les gars ont goûté à la misère au cours des quatre dernières années. Les dommages que Métro a causés sont énormes. Il y a les salaires perdus, les dommages matériels, moraux et exemplaires que l'on va exiger. Mais il y a eu aussi divorces, faillites et suicides [deux cas].» Métro pourrait-elle, à la limite, racheter les emplois de ces camionneurs, dont l'âge moyen se situe à 49 ans? «Ça se-

rait hors prix pour Métro. Et Liberté 55, c'est pas pour nous», a répondu M. Fleury.

Le représentant syndical chiffre à six millions par année pendant quatre ans, et ce, uniquement pour les salaires perdus, la facture que devra absorber Métro. Sans compter les autres réclamations et le retour des emplois. Chez Métro, on a contesté ce chiffre, estimant que l'effet du jugement ne s'étend que sur deux ans, soit jusqu'au 1^{er} janvier 1995.

Le litige remonte à 1992, au moment où Métro-Richelieu se portait acquéreur de points de vente de la défunte Steinberg. Métro n'avait alors repris que 57 des 120 ex-employés d'entrepôt de Steinberg. Elle n'avait également pas repris les camionneurs et le personnel de bureau, contrevenant ainsi, selon les prétentions syndicales, à l'article 45 du Code du travail.

Puis, en février 1993, Métro procédait à la vente de son secteur de transport pour s'en remettre aux services de trois transporteurs indépendants, provoquant ainsi la

perte des 150 travailleurs du centre de distribution Mérite 1, à Montréal. Dans ce dernier cas, le Tribunal du travail avait, à deux reprises, donné raison aux travailleurs remerciés qui alléguaient alors que la tactique de Métro pouvait être assimilée à un recours à la sous-traitance, non à une vente, et que la démission de 80 des 150 camionneurs touchés avait été obtenue de façon illégale.

Métro avait toutefois porté la cause en Cour supérieure et obtenu une décision favorable. Cette décision a été renversée en juin 1996, à l'unanimité, par trois juges de la Cour d'appel.

Cette décision de la Cour d'appel, exécutoire, a eu pour effet de remettre en force les sentences arbitrales, qui redonnaient aux travailleurs leur emploi ainsi que les salaires perdus. «Cela veut dire que les parties reviennent à la situation qui prévalait avant la "vente" et que les employés touchés ont droit à une récupération monétaire», a expliqué Réjean Fleury.

FAILLITES Cinquième année de reprise?

SUITE DE LA PAGE 1

du «dépôt du bilan» pour se défaire de leur boulet, ce nombre dépassait les 10 500 en 1995. Entre-temps, le gouvernement introduisait, en juin 1992, sa nouvelle Loi sur la faillite et l'insolvabilité. Axée sur la réhabilitation, accordant la priorité à la restructuration et à la réorganisation plutôt qu'à l'exercice des droits des créanciers, cette loi introduisait, notamment, le concept de libération automatique après neuf mois dans le cas d'une première déconvenue, et en l'absence d'opposition. Elle étendait également aux consommateurs la notion de proposition auparavant permise dans le cas des faillites commerciales.

Or le problème des faillites étudiantes est à ce point sérieux que le gouvernement fédéral entend modifier sa loi pour exclure les dettes étudiantes du passif du débiteur au cours des deux premières années de vie active du diplômé.

Mais pour Solange Tremblay, comme pour Gilles Soucy, le «phénomène étudiant» n'est pas particulier à cette classe d'individus ou corollaire d'une plus grande permissivité de la loi associée à une banalisation de la faillite. «C'est un problème d'absence d'emploi, d'absence de création d'emplois. Ce problème est généralisé et non circonscrit à une classe d'individus».

En 1996, après 11 mois, 86 523 particuliers et entreprises ont fait faillite au pays. C'est plus que les 78 690 — un record — comptabilisés pour l'ensemble de 1995. Du

total, 73 088 étaient des faillites de particuliers et 13 185, d'entreprises. En 1990-1992, au creux de l'une des pires récessions depuis la Grande Dépression des années 30, le Canada dénombrait 76 136 faillites. Dans tout cela, le Québec retient 31 % des faillites personnelles et 41 % des faillites commerciales enregistrées par Industrie Canada au cours des 11 premiers mois de 1996.

Pourtant, ne sommes-nous pas engagés dans une cinquième année de reprise? «De reprise économique, oui, mais de reprise selon Statistique Canada. Allez demander à Monsieur-Madame-tout-le-monde s'il y a reprise», a lancé Michael Doyle, responsable de la division du syndicat des faillites chez Raymond, Chabot, Martin, Paré. Pour le spécialiste, il ne faut pas s'étonner de ces statistiques, qui reflètent parfaitement le contexte économique actuel. «Tout le monde vit des moments difficiles présentement. Cette lente reprise, le manque d'emplois, l'endettement des ménages, la facilité à obtenir du crédit et un changement de culture face à la faillite doivent être mis au sommet dans la liste des ingrédients. Ajoutez un chômage plus élevé, cette consommation domestique très faible, qui se répercute directement sur le commerce au détail, et cette forte prédominance des PME, des entreprises par définition plus fragiles et moins capitalisées, et vous retrouvez la principale explication de la performance particulière du Québec.»

L'économiste en chef du Mouvement

Desjardins en ajoute. Il résume le contraste québécois en deux grandes causes: le contexte économique, particulièrement difficile pour les particuliers, et la situation financière des ménages, caractérisée par un taux d'endettement élevé qui se maintient à des niveaux records depuis deux ou trois ans.

Et il observe une grande constante: l'appauvrissement des Québécois. «L'augmentation des revenus est très faible, sinon inexistante depuis le début des années 1990. Pendant ce temps, l'État multiplie les ponctions fiscales, à tous les niveaux, tout en accélérant les mises à pied. Les mises à pied dans le personnel de l'État [secteurs public et parapublic] se sont chiffrées à 25 000 depuis neuf mois, ce qui vient se greffer à la restructuration qui se poursuit dans le secteur privé.» Chômage élevé (plus élevé au Québec) et pertes d'emplois permanentes se traduisent par faillite automatique dans l'équation de Gilles Soucy.

«En 1996 il n'y a eu que 8000 emplois créés au Québec [selon les moyennes mensuelles] contre 170 000 au Canada. Depuis la fin de 1989, la croissance du PIB québécois se situe à environ 7 %, contre 9 % au Canada et 14 % aux États-Unis. Dans la même lignée, l'emploi n'a augmenté que de 2 % au Québec, contre 4,5 % au Canada au cours de ce laps de temps. On enregistre tout simplement moins de croissance au Québec.»

Et M. Soucy de souligner, à double trait: «Depuis le début de 1990, 75 % de la croissance du PIB québécois est viré vers l'État!»

Gilles Soucy a hâte de voir un revirement de situation, un revirement qu'il n'entrevoit pas avant un an ou deux. D'une part, de telles statistiques sur les faillites comportent leur lot de drames humains. D'autre part, c'est qu'il travaille pour une institution, le Mouvement Desjardins, qui doit traîner une rentabilité déficiente en raison de sa forte concentration au Québec. Après neuf mois en 1996, le rendement de l'avis du Mouvement affichait un maigre 5,9 %, en baisse par rapport aux 8,9 % des neuf premiers mois de 1995, ce qui contrastait fortement avec les bénéfices records des banques et leurs rendements de l'ordre de 15 à 20 %. La raison derrière cette contre-performance du mouvement coopératif? «Cela tient notamment à la conjoncture à la baisse du niveau moyen des taux d'intérêt et à la dépense de créances douteuses, ce qui reflète la croissance soutenue des faillites au Québec depuis un an.»

Alors qu'elles baissaient, et de façon très marquée, chez les banques, les créances douteuses du Mouvement Desjardins, exprimées en fonction de la moyenne des prêts bruts, étaient de 0,48 % au cours des neuf premiers mois de 1996, contre 0,44 % un an plus tôt. La raison derrière cette contre-performance? «Un taux de chômage élevé et un accroissement du nombre de faillites personnelles et commerciales depuis le début de l'année expliquent essentiellement la hausse des créances douteuses», a repris l'institution québécoise.

C'est Desjardins au pays des faillites!